



NUMÉRO 219

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} décembre 2022

- Appel nominal / 3

- Désignation du secrétaire de séance / 3

**- Compte rendu des décisions prises en vertu de la
délégation donnée par le conseil au Maire / 3**

**- Approbation du procès verbal de la séance du 22
septembre 2022 / 3**

- Communication sur l'actualité GPSO / 3

1. Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement durables dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal / **5**

2. Plan de sobriété et approbation de la charte d'engagement EcoWatt RTE / **10**

3. 7, place René Clair - Désaffectation et déclassement du domaine public des volumes 63, 65 et 66 - Cession à la société ATIM UNIVERSITY SCI des volumes déclassés - Constitution et modification de diverses servitudes notamment de passage pour piétons / **12**

4. Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Val de Seine Aménagement (Année 2021) / **13**

5. Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement (année 2021) / **13**

6. Constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Boulogne Billancourt, l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les autres communes membres en vue de la passation d'un ou de marché(s) pour la réalisation des diagnostics phytosanitaires et contrôles périodiques des arbres sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest / **13**

7. Personnel communal - Mesures diverses / **14**

8. Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine pour le Centre social / **14**

9. Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocation Familiales des Hauts-de-Seine pour le déclin Ado / **14**

10. Constatation des provisions de l'exercice 2022 / **15**

11. Vote de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2022 relative au budget principal et n°3 relative au budget annexe Piscine-patinoire / **15**

12. Ajustement de l'actif dans le cadre de la fiabilisation des comptes et de la mise en œuvre du CFU / **16**

13. Correction du capital restant dû au titre du transfert de compétence / **16**

14. Taxe d'aménagement pour l'exercice 2023 / **16**

15. Tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances (Année 2023) / **17**

16. Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics, au titre de l'exercice 2023 - Attribution de subventions complémentaires pour l'année 2022 - Reprise d'une subvention attribuée au titre de l'année 2022 - Attribution de subventions dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine - Approbation d'une convention d'objectifs et d'une convention d'investissement / **18**

17. Calcul dématérialisé du quotient familial - migration de l'API Particulier vers l'API Impôt Particulier - demande d'habilitation à la DGFIP pour l'API impôt particulier / **18**

18. Modification du règlement intérieur des inscriptions et facturations des activités municipales / **19**

19. Passation du marché de travaux pour la réalisation de la future production de froid pour la patinoire et la mise en oeuvre de la récupération de la chaleur fatale / **19**

20. Piscine et patinoire municipales - Approbation du maintien du principe de délégation du service public et mise en oeuvre de la procédure / **20**

21. Attribution du Prix Initiative Handicap et actualisation du règlement / **21**

22. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition de 27 logements locatifs sociaux sis à l'angle de la rue d'Aguesseau et de la voie nouvelle ' le passage de Châteaudun ' (dit ' LOT NORD ') à Boulogne-Billancourt / **22**

23. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition de 14 logements locatifs sociaux sis à l'angle de la rue d'Aguesseau et de la voie nouvelle ' le passage de Châteaudun ' (dit ' LOT SUD ') à Boulogne-Billancourt / **22**

24. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour l'acquisition de 18 logements locatifs sociaux sis 179/183 rue d'Aguesseau et 37/39 rue Paul Bert à Boulogne-Billancourt / **22**

25. Approbation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage passée à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour la réalisation de travaux de rénovation de la placette du marché alimentaire Escudier, située rue Escudier à Boulogne-Billancourt / **23**

26. Attribution de primes exceptionnelles aux athlètes de haut niveau médaillés lors de compétitions internationales, européennes ou nationales / **24**

27. Attribution de primes exceptionnelles aux athlètes de haut niveau médaillés lors de compétitions internationales, européennes ou nationales à compter du 1^{er} janvier 2023 / **24**

28. Dérogation au principe du repos dominical pour l'année 2023 / **24**

29. Cinéma de l'Espace Landowski - Approbation du maintien du principe de délégation du service public et mise en oeuvre de la procédure / **25**

30. Adhésion au Syndicat des scènes publiques (SNSP) et signature du traité avec la SACD (Société des auteurs compositeurs dramatiques (SACD)) / **25**

31. Communication sur les rapports des syndicats intercommunaux et de l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2021 / **26**

32. Communication sur les rapports annuels des délégataires de service public pour l'année 2021 / **28**

- Questions orales

Séance du 1^{er} décembre 2022

Le 1^{er} décembre 2022 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 25 novembre 2022.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Madame Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Michel AMAR, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Thomas CLEMENT, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Madame Emmanuelle BONNEHON, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Dorine BOURNETON, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Cathy VEILLET, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Agathe RINAUDO, Madame Constance PELAPRAT, Monsieur Denys ALAPETITE, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Monsieur Rémi LESCOEUR

EXCUSÉS REPRESENTÉS :

- Madame Béatrice BELLARD, qui a donné pouvoir à Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG ;
- Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, qui a donné pouvoir à Monsieur Olivier CARAGE ;
- Monsieur Vittorio BACCHETTA, qui a donné pouvoir à Madame Jeanne DEFRANOUX ;
- Monsieur Sébastien POIDATZ, qui a donné pouvoir à Madame Blandine DE JOUSSINEAU ;
- Madame Marie-Noëlle CHAROY, qui a donné pouvoir à Madame Armelle GENDARME ;
- Monsieur Hilaire MULTON, qui a donné pouvoir à Monsieur Antoine DE JERPHANION ;
- Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT, qui a donné pouvoir à Monsieur Rémi LESCOEUR.

Madame Constance PELAPRAT a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Bonsoir mes chers collègues, le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer notre séance.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

M. BAGUET : Y a-t-il des questions concernant ce procès-verbal ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de la séance du 22 septembre est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. BAGUET : Avez-vous des questions à poser concernant ces décisions ? Oui, Monsieur LESCOEUR.

M. LESCOEUR : J'aimerais revenir sur les décisions 226 à 229, qui sont des conventions à titre précaire pour onze personnes. Dans quel cadre interviennent-elles exactement ?

M. BAGUET : Il s'agit des onze personnes, locuteurs natifs, qui interviennent dans les écoles.

En l'absence d'autres remarques et questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Tout d'abord, il vous est expliqué que nous avons fait appel à des chevaux de trait pour débarber les 41 arbres que nous avons coupés dans le parc Rothschild. Concernant la sobriété énergétique, je rappelle que nous avons mis en place différentes activités pour éveiller l'écocitoyenneté, dont un atelier pour réduire sa consommation énergétique. Pour ce qui est de la viabilité hivernale, je remercie Monsieur MARQUEZ ainsi que tous les agents de GPSO (Grand Paris Seine Ouest) qui se sont mobilisés pour préparer les périodes d'enneigement. A ce propos, je rappelle que la responsabilité est partagée, puisque chaque propriétaire d'immeuble doit aussi nettoyer son trottoir, comme le prévoit le règlement départemental. En effet, si GPSO est censé dégager les routes et les trottoirs, notamment pour permettre l'accès

aux écoles, les propriétaires doivent quant à eux dégager leur entrée et leur espace. D'ailleurs, sachez que certaines communes font ce travail pour les copropriétaires, à qui elles font ensuite payer une taxe. C'est peut-être une solution que nous pourrions mettre en place un jour, mais pour l'instant les choses se passent plutôt bien à Boulogne-Billancourt. Quoi qu'il en soit, tout notre matériel est prêt, et surtout nous avons du stock de sel. Je reconnais que le sel n'est pas très écologique, d'autant qu'il fait exploser l'enrobé avec le dégel, ce qui occasionne ensuite des frais. Si vous avez des solutions n'hésitez pas à nous en faire part, car pour le moment nous n'avons rien trouvé de mieux que le sel. Oui Monsieur LESCOEUR.

M. LESCOEUR : Pourquoi essayons-nous toujours de combattre ce qui vient de la nature ?

M. BAGUET : Je ne suis pas sûr que les personnes en ville soient prêtes à affronter la neige sur les trottoirs ou sur les routes. De plus, il y a quand même des accidents pendant ces périodes, et les urgences des hôpitaux sont très occupées. La neige génère beaucoup de fractures, par exemple de la jambe ou du col du fémur, ce qui peut être très grave pour les personnes âgées.

Concernant la collecte des sapins de Noël, je rappelle que nous avons enregistré une légère baisse l'année dernière, peut-être parce que les personnes achètent davantage de sapins artificiels que de sapins naturels. Certes, ils durent plus longtemps, mais ils sont tout de même beaucoup moins écologiques que des sapins naturels, qui sont ensuite recyclés. Néanmoins, nous collectons des tonnages importants, nous avons donc conservé les mêmes points de collecte que les années précédentes.

S'agissant du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable), nous en parlerons tout de suite après puisque c'est le premier point de notre ordre du jour. Pour ce qui est de l'habitat et de la précarité énergétique, ce document vous explique comment les habitants de GPSO peuvent bénéficier de certaines aides. Quant à notre agence locale de l'Énergie, sachez que celle-ci a été rénovée. Du côté des mobilités, nous avons lancé l'action « mieux se déplacer pour réduire sa consommation d'énergie ».

Enfin, vous retrouverez également une petite annonce pour le marathon, et pour ce qui est de la culture, cette communication vous informe que nous avons signé le nouveau schéma départemental des enseignements artistiques.

Concernant les informations diverses, je voudrais tout d'abord partager avec vous le bonheur de deux nouveaux prix pour Boulogne-Billancourt. Le premier nous a été décerné pour la « Maison de la planète », et le second par « Innovapresse

» dans le cadre des Défis urbains, pour la réalisation du passage Aquitaine et du passage du Vieux Pont-de-Sèvres à Boulogne-Billancourt. Nous pouvons féliciter les équipes qui ont travaillé sur ces projets.

S'agissant de la banque alimentaire, nous avons assisté hier aux spectacles des neuf centres de loisirs de la Ville avec Monsieur LOUAP, Madame GODIN et Monsieur DENIZIOT. Cet événement a clôturé le grand week-end de la banque alimentaire, qui fut d'ailleurs un véritable succès à Boulogne-Billancourt, puisque nous sommes passés de 43,5 tonnes collectées l'année dernière à 44,7 tonnes cette année. A l'inverse, sachez que nous sommes passés de 20 millions de repas à 18 millions de repas cette année sur l'ensemble du pays. Je tenais donc à remercier Anne-Sophie et Yann CHAUVIERE, ainsi que Laurence et Franck VIBAUT, qui sont nos deux couples animateurs de la banque alimentaire depuis trois ans. Ils nous ont annoncé qu'ils passaient la main, mais qu'ils avaient heureusement trouvé des successeurs. Au total, 1 000 bénévoles ont ainsi participé à cet événement tout au long du week-end, avec les associations et les services municipaux qui se sont énormément investis. Nous avons donc battu notre record et ce, malgré le match de football de samedi après-midi et le semi-marathon du dimanche matin. Par conséquent, nous félicitons une nouvelle fois les bénévoles et les agents de la Ville pour la réussite de cette manifestation.

Pour ce qui est du semi-marathon, nous avons là aussi battu un record, alors même que les participations aux courses ont diminué de 30 % ces dernières années en raison de la Covid. Au final, nous avons eu 9 760 inscrits cette année, sachant que 8 160 personnes ont démarré cette course et que 8 134 l'ont terminée. Nous pouvons donc là aussi féliciter les participants, et notamment nos cinq élus qui ont participé, à savoir Madame LAVARDE et Madame MAZEAUD, ainsi que Messieurs DAHMANI, DE JERPHANION et MULTON. D'autre part, sachez que le Nantais qui a remporté la course m'a dit qu'elle était très bien organisée et que le parcours était agréable – même s'il y avait un peu de brume et de vent et si le trajet sur les quais a été un peu compliqué. Oui, Monsieur DENIZIOT.

M. DENIZIOT : Je précise également que 400 kilogrammes de denrées alimentaires périssables et non périssables ont été récupérées à l'issue de ce semi-marathon, et que tous ces produits ont ensuite été directement redistribués aux associations de la Ville. D'ailleurs, c'est la première fois que nous arrivons à un tel niveau de récolte pour les associations boulonnaises.

M. BAGUET : Merci. Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'organiser deux réceptions en 2023 au mois de

janvier. Une première pour remercier les deux couples qui ont tenu la banque alimentaire pendant trois ans, ainsi que les bénévoles, auxquels nous associerons également les associations de solidarité telles que le Secours populaire ou encore le Secours catholique. De plus, ce sera l'occasion de découvrir leurs successeurs. De la même façon, je vous propose d'organiser une soirée avec une galette des rois pour remercier à la fois les médaillés de l'année 2021 et toutes celles et ceux qui ont participé au semi-marathon. Nous en profiterons également pour remettre les chèques aux associations caritatives. Enfin, je rappelle que le Salon du livre – dont la gazette vous a été remise sur table – se déroulera du 2 au 4 décembre. Comme l'année dernière, nous resterons dans la configuration « Hôtel-de-Ville », et le président de cette année sera Christophe ONO-DIT-BIOT.

S'agissant des états généraux, sachez que nous avons reçu plus de 9 600 réponses au 27 novembre, dont 80 % en format papier et 20 % en format Internet. Nous arrêterons donc le questionnaire après le Salon du livre, pour laisser encore un peu de temps à celles et ceux qui souhaitent y répondre. Quant à la prochaine échéance, nous aurons un deuxième atelier Espaces publics et Mobilités le mercredi 7 décembre. D'autre part, je vous informe que nous démarrons les illuminations de Noël ce soir pour répondre aux demandes des uns et des autres – même si elles nous coûtent 3 000 euros en fonctionnement. Elles seront éteintes entre 1 heure et 6 heures du matin, excepté pendant les nuits de Noël et de la Saint-Sylvestre.

Ce matin, nous avons eu un Bureau des Maires de GPSO, et nous avons décidé de rétablir les commissions en visioconférence pour des raisons pratiques, puisque certains en ont fait la demande. D'autre part, je vous rappelle que les élections professionnelles auront lieu le 7 décembre prochain. Je vous informe que Madame PÉCRESSÉ a appelé à soutenir sa déclaration pour essayer d'obtenir des financements de l'État, conformément aux engagements qui avaient été pris par le Premier ministre Édouard PHILIPPE pour aider à financer les métropoles en matière de transport. Pour l'instant, la réponse a été négative, mais il y a des contacts avec des métropoles de province, dont celles de Toulouse, de Nice ou de Lyon, puisque les régies de transport de ces villes sont en grandes difficultés financières. Je pense que le Gouvernement devrait faire un geste, même s'il a déjà prêté 1,5 milliard d'euros à Île-de-France Mobilité par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Il y a aussi eu une tentative pour faire financer une partie du Pass Navigo par la contribution de mobilité des entreprises, mais personne n'y était favorable. C'est pour cette raison qu'il y a actuellement une mobilisation, pour éviter que le Pass Navigo ne passe à 90 euros. Enfin,

je vous informe avoir procédé à la nomination de trois nouveaux Directeurs généraux adjoints (DGA). Nous avons retravaillé l'organigramme de la Direction générale, puisque Marie-Sylvie DURAND sera désormais directrice générale adjointe chargée du pôle Vie de la cité – c'est-à-dire de la Direction de la démocratie locale événementielle, du CESEL (Comité économique, social et environnemental local), de la Direction de la vie associative et de la Direction logistique et des moyens généraux –, que Madame Françoise CAMBON sera DGA chargée du pôle Éducation et Jeunesse et de la mission d'action de cohésion territoriale, et que Monsieur Christophe VERGERON sera DGA chargé de la transformation numérique – qui recouvre la Direction accueil-qualité, la Direction des systèmes d'information numérique, et la mission Ville numérique. Ces trois nouveaux DGA ont pris leurs fonctions le 1^{er} décembre, c'est-à-dire aujourd'hui même. Voilà, Mesdames et Messieurs, les informations que je souhaitais vous communiquer.

Je vous propose à présent de démarrer notre ordre du jour du Conseil municipal. Avant cela, je rappelle que nous devons respecter le règlement intérieur du Conseil municipal, qui n'autorise pas les intervenants extérieurs à prendre la parole dans notre assemblée. Par conséquent, Madame GODIN introduira la première délibération, et nous suspendrons ensuite la séance publique pour passer à la présentation du PADD en Conseil municipal privé. Une fois que les experts seront intervenus, nous reprendrons notre séance publique pour échanger afin que vos interventions figurent dans le procès-verbal.

1. DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis février 2022, les huit villes de GPSO travaillent ensemble sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Le PLUi est un outil permettant d'avoir une vision globale pour notre territoire, qui défende à la fois l'intérêt communautaire et les spécificités de nos huit villes. Comme vous le savez, il y a déjà eu un grand nombre de réunions de concertation, ainsi qu'un Comité de pilotage, et un questionnaire a été envoyé à tous les habitants de GPSO. Tous ces échanges ont permis de poser un diagnostic, qui a débouché ensuite sur la première grande étape de ce PLUi, à savoir le Plan d'aménagement et de développement durable : le PADD. Celui-ci se décline en quatre grands axes stratégiques, qui sont :

- Un territoire acteur de la transition écologique ;

- Un territoire qui conjugue proximité, mobilité et habitat ;
- Un territoire qui développe l'identité et la complémentarité de ses villes ;
- Un territoire créatif et innovant.

Ce sont donc ces quatre axes que les experts de GPSO vont développer devant vous dans un instant, afin que nous puissions en débattre après la présentation.

M. BAGUET : Merci. Je vous propose donc de suspendre notre séance publique et de laisser la parole à nos deux experts.

*18 heures 25 : suspension de séance.
18 heures 42 : reprise de séance.*

M. BAGUET : Merci beaucoup pour cette présentation. Je vous propose donc de rouvrir notre séance. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Madame SHAN, puis Monsieur DE JERPHANION, Monsieur BAZIN et Madame THOMAS.

Mme SHAN : Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues. Merci beaucoup pour cette présentation. Tout d'abord, j'ai trouvé que ce document était assez agréable à lire et que ce plan était très clair. Cela étant, j'aimerais apporter quelques éléments et questions à ce débat, voire peut-être à terme des amendements, puisqu'il nous est donné de pouvoir échanger entre nous. Premièrement, s'agit-il d'un document définitif ou d'une version de travail ?

M. BAGUET : Comme nous en avons parlé ce matin lors du Bureau des Maires de GPSO, nous pouvons modifier ce PADD à la marge jusqu'à son arrêt, mais nous ne pouvons pas modifier le fond, puisque les services ont fait correctement leur travail et que le diagnostic est assez clair. Pour le moment, il s'agit donc d'un document consensuel qui reprend les grandes lignes. En revanche, nous passerons ensuite à l'étape du règlement qui, elle, risque d'être un peu plus complexe puisque nous entrerons dans les détails. Ce sera à ce moment que nous pourrions apporter des modifications. Nous avons d'ailleurs prévu d'organiser une nouvelle réunion plénière vers la mi-avril, quand les débats et les ateliers seront terminés dans nos communes respectives. Je rappelle en effet que le PLUi n'est pas l'addition des huit PLU contrairement à ce que pensent certains.

Mme SHAN : D'accord. De fait, certaines de mes remarques s'inscriront davantage dans la période réglementaire, qui sera donc la prochaine étape. Je vous les livre. Parmi les 34 orientations, huit d'entre elles ont retenu mon attention, avec certains détails qui pourraient concerner aussi bien Boulogne-Billancourt que les autres villes. D'autre part, j'ai également relevé quelques coquilles, et me suis interrogé sur l'utilisation

des guillemets dans le terme « PLU Intercommunal » à la page n° 3, que l'on pourrait considérer comme une forme d'ironie. En effet, je ne pense pas que ce soit l'objectif, et je me demande donc s'il y a un sens particulier à cette forme d'écriture.

S'agissant du fond, l'orientation n° 1 « valoriser les paysages faisant la singularité de GPSO », avec comme axe 1 « préserver et valoriser les points de vue et perspectives depuis et vers les Coteaux », résonne pour moi avec ce qui est prévu sur l'Île Seguin. Du coup, je me demande si la dichotomie qu'il peut y avoir entre le document qui nous est soumis aujourd'hui, et les idées que nous pouvons avoir par ailleurs sur le territoire, ne seraient pas parfois révélatrices d'un PADD qui voudrait être trop parfait, mais qui finalement ne trouverait pas forcément une traduction dans la réalité faute d'être suffisamment normatif. Cela étant, peut-être que ces traductions seront ensuite exprimées dans le règlement.

Ma deuxième remarque concerne l'orientation n° 2 « préserver et structurer les trames écologiques », en lien avec la carte de la page 15, dont un des axes est « d'agir durablement en faveur de la biodiversité en préservant les continuités écologiques vertes et bleues ». Or, la trame verte entre les parcs et les jardins et les traversées de la Seine manquent à notre Ville. Certes, nous sommes un peu enclavés dans GPSO car la Seine nous sépare des autres communes, mais pourquoi les ponts et passerelles ne pourraient-ils pas être ces liens ? De plus, je rappelle qu'ils sont aujourd'hui purement minéralisés et infranchissables pour la faune. Par conséquent, pourquoi ne pas créer une trame verte sur ces équipements ? D'ailleurs, ce constat est corroboré par la carte de la page 15, qui montre que nous échappons vraiment à toutes ces liaisons écologiques.

Concernant l'orientation n° 8 « limiter la vulnérabilité du territoire », je voudrais parler de la commune de Meudon, et plus précisément de la rubrique « prendre en compte la présence d'anciennes carrières ». Je pense en effet qu'il serait utile de les valoriser comme lieu de fraîcheur urbaine à chaque fois que nous en avons la possibilité, car une carrière n'est pas uniquement un lieu de risques. C'est aussi une surface naturelle, qui est certes maniée par l'homme, mais qui est un lieu à préserver – comme le préconisait Frédéric LAW OLMSTED (architecte paysagiste américain) – car elles participent à la trame verte. De plus, cela serait en cohérence avec l'orientation n° 20 « le patrimoine naturel et paysager comme espace de respiration ». Enfin, j'aurais bien aimé savoir quelle quantité d'eau représentaient les puisages individuels dans la nappe phréatique, car je sais qu'il existe une évaluation. Ne faudrait-il pas là aussi introduire une réglementation sur ce sujet, car cela n'est pas évoqué dans le PADD ?

Concernant l'orientation n° 9 « veiller à la réduction des nuisances urbaines en faveur de la santé humaine », en agissant notamment sur la capacité de stationnement. Je trouve là que le PADD est trop évasif. De fait, pourrait-on avoir une idée du sens où c'est entendu ? Est-ce dans le sens d'une réduction du stationnement de surface au profit du stationnement en sous-sol ou pas ?

Concernant l'orientation n° 10 « soutenir le renforcement du réseau de transports en commun », je m'intéressais plus particulièrement au prolongement de la ligne n° 12 jusqu'à Meudon et Sèvres. Si cela fait toujours plaisir d'imaginer que le métro arriverait au pied de chaque entrée d'immeuble, il faudrait tout de même faire attention à ne pas transformer la ligne 12 en ligne 13, avec un prolongement trop long. En effet, plus une ligne s'allonge, moins elle est efficace, car elle a davantage de retard et plus de monde, alors que nous nous attendrions plutôt à un renforcement. Par ailleurs, le T2 est déjà une desserte en service sur cette portion. En revanche, il manque peut-être à cette ligne n° 12 une meilleure intermodalité, que ce soit avec les bus ou le T2. Si je prends l'exemple du rond-point des Moulineaux, avec un immense immeuble à contourner entre tous les arrêts de bus et le quai du tram, aucune connexion directe avec le T2 n'a été prévue, et les liaisons piétonnes n'ont absolument pas été pensées en amont. D'ailleurs, c'est presque un frein à l'utilisation de cette interconnexion modale.

D'autre part, je trouve que la carte de la page 22 fait apparaître le manque de réflexion pour relier GPSO à POLD (Paris Ouest La Défense) en rive Droite. Autrement dit, Boulogne-Billancourt se retrouve encore isolée dans GPSO, alors qu'un transport en commun pourrait assurer une desserte du Bois de Boulogne et un lien avec la ligne de métro n° 1. Par exemple, pour aller à la Fondation Vuitton, il faut d'abord prendre la ligne de métro n° 9 jusqu'à Franklin Roosevelt, puis revenir en arrière avec la ligne de métro n° 1, ce qui prend un temps fou, alors que cet espace est juste à côté de Boulogne-Billancourt. Bref, encore faudrait-il qu'il y ait des transports en commun vers des lieux à centres d'intérêt si nous voulons les favoriser. Enfin, j'ai également relevé une faiblesse entre GPSO et le territoire Versailles Grand parc, tout cela en cohérence avec la mention figurant dans le chapeau du chapitre 3 « limiter les ruptures avec les territoires voisins ».

Concernant l'orientation n° 21 « s'appuyer sur les lieux emblématiques existants et en devenir », je trouve dommage que la villa des Brillants ne soit pas du tout citée aux côtés du musée Rodin sur la carte de la page 31, car il s'agit quand même d'un lieu emblématique de notre territoire.

Concernant les orientations n° 26 et n° 27 « améliorer les

interfaces urbaines et les entrées de ville » et « atténuer les impacts de coupures urbaines », plus encore que d'accompagner la restructuration et la requalification des lieux, et améliorer l'intégration des axes routiers majeurs dans leur environnement, nous aurions préféré qu'ils soient repensés et pacifiés pour atténuer l'effet de cisaillement. En effet, il est dommage que la Ville ne profite pas de ce PADD pour afficher une politique plus volontariste sur le fait que Boulogne-Billancourt ne doit pas subir les circulations de transit. D'ailleurs, nous verrons à ce titre en quoi le projet de l'agence LAMT répond à cette orientation.

Enfin, nous aurions peut-être pu avoir un sixième symbole sur la carte de la page 38 concernant la stabilité et la diversité de l'offre commerciale ciblées sur le nouveau quartier du Trapèze, car ce lieu pourrait être un point de vigilance sur ce sujet. Nous avons en effet cinq points à Boulogne-Billancourt, et je pense que nous pourrions en avoir un sixième.

M. BAGUET : Merci. Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Merci. Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Comme vient de le dire ma collègue Judith SHAN, ce document est intéressant, alors que je ne suis pas forcément partisan des chantiers d'urbanisme au niveau intercommunal – car j'avoue préférer qu'ils restent vraiment dans la main de la commune. Cependant, et même si le législateur en a voulu autrement, nous voterons quand même pour ce document. Pour ma part, puisque les débats auront davantage lieu au niveau du règlement et des PLU, je noterai simplement le schéma 31 « déployer de nouveaux franchissements de la Seine permettant la pratique des mobilités actives ». Sur ce point, je devine qu'il y aurait peut-être un lien entre l'avenue du Maréchal Juin et le parc de Saint-Cloud. D'ailleurs, nous en avons déjà parlé en Conseil municipal et Monsieur ALAPETITE, qui représentait le groupe à la réunion de Chaville, avait aussi porté cette idée. Bref, si je devais retenir une chose de ce PADD, ce serait cette liaison, car cette nouvelle passerelle pourrait vraiment être une bonne chose pour notre territoire, aussi bien pour les Boulonnais que pour les habitants de Sèvres ou de Ville d'Avray. Enfin, je remercie Monsieur ALAPETITE d'avoir participé à ces premiers échanges avec GPSO. Encore une fois, et malgré cette petite réserve sur l'aspect intercommunal, nous voterons pour ce document, en souhaitant que le législateur clarifie quand même les responsabilités des élus, notamment celles du bloc communal, car il y a beaucoup trop d'étages dans ce millefeuille administratif. Merci beaucoup.

M. BAGUET : Merci. Madame THOMAS.

Mme THOMAS : Monsieur le Maire, les habitants sont attachés à la qualité de vie à Boulogne-Billancourt, qui tient

à l'harmonie qui existe dans cette ville de 120 000 habitants engagée dans la transition écologique. Boulogne-Billancourt a été pionnière dans ce secteur depuis longtemps. L'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans l'espace public six ans avant la loi de 2014, la livraison du premier écoquartier d'Europe dans le Trapèze, l'équipement de l'éclairage public à 100 % en led, la création de la Maison de la planète, qui a obtenu le prix de l'innovation urbaine 2022, ou encore la mise en place du PCAET (Plan climat air, énergie territorial) de GPSO en sont quelques exemples.

Le respect des espaces verts et la transition écologique, doivent être défendus chaque fois que cela est possible, surtout en matière d'urbanisme. Vous avez, Monsieur le Maire, fait modifier en 2021 le PLU de la Ville pour protéger le parc Rothschild contre toute tentative de construction de bâti aux abords du château. De même, la désimperméabilisation des sols est progressivement mise en œuvre à la place Jules Guesde, à la rue des Quatre cheminées, au mail du Maréchal Juin, à la rue Escudier, sans oublier la végétalisation du parvis de l'école du Numérique. Toutes ces actions contribuent à notre qualité de vie.

Il appartient à chacun à ce niveau d'être vigilant, et de ne pas abîmer notre environnement. Or, les objectifs de l'État qui fixent à 2 000 le nombre annuel de logements à produire sur le territoire de GPSO pourraient fragiliser le bon équilibre qui garantit la qualité de vie pour tous. En effet, une augmentation démesurée de la population impliquerait une aggravation des difficultés liées aux mobilités, ainsi qu'une saturation de la fréquentation des parcs et des jardins, lieux de respiration indispensables en zone urbaine, et pèserait sur la qualité et les coûts des services publics. C'est pour cela, nous semblait-il, que le PLUi devrait évaluer à sa juste proportion la part acceptable par le territoire de logements supplémentaires nécessaires au strict maintien de la population actuelle. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Monsieur BAZIN.

M. BAZIN : Monsieur le Maire, chers collègues. Je vous remercie de me donner la parole. Je voudrais vous féliciter, vous-même ainsi que Madame GODIN, et tous ceux qui ont contribué à ce travail, pour avoir réussi à rassembler dans ce document les spécificités de chaque ville. C'est d'ailleurs l'objet du troisième axe de ce PADD, dont nous avons parlé tout à l'heure.

Ville exemplaire des familles, ville où il fait bon être parents, ville où il fait bon vieillir, Boulogne-Billancourt est attentive à chacun, et s'emploie à offrir une qualité d'accueil du plus jeune âge au plus ancien. 74 % des demandes de garde des jeunes enfants sont satisfaites, et les écoliers bénéficient de

structures pilotes (école du Numérique, école des Sciences et de la biodiversité, école bilingue Robert Doisneau). Les jeunes, comme les seniors disposent de nombreux accompagnements. D'autre part, le maintien de toutes les composantes familiales passe aussi par l'aide à la personne. C'est pourquoi la municipalité boulognaise a développé une première en France avec « Comme à la maison », structure lauréate du prix Marianne 2020. Ce dispositif offre aux professionnels des métiers d'aide à la personne un espace de repos, bienvenu au regard des contraintes d'horaires discontinus, et de formation et d'information aux salariés concernés.

De même, notre politique municipale est résolument et durablement tournée vers l'accueil des personnes porteuses d'un handicap, avec la construction de différentes structures. Un foyer d'accueil médicalisé dans le Trapèze, un établissement d'accueil du jeune enfant en situation de handicap, l'institut médicoéducatif Solfège pour les enfants et adolescents atteints de troubles du spectre autistique, la maison Perce-neige pour les personnes atteintes du locked-in syndrome, ou encore la résidence Le Cap accueillant des adultes autistes. Ces structures viennent compléter la volonté d'inclusion portée par la Municipalité, notamment avec l'accueil spécifique organisé pour les enfants atteints de handicap dans l'ensemble des structures de la Ville, comme les centres de loisirs, l'école municipale des sports ou les classes transplantées.

Le PLUi devra maintenir la possibilité de développer cette attention particulière aux familles et aux personnes les plus fragiles. Je vous remercie donc de présenter aujourd'hui un PADD qui nous permettra d'affirmer cette singularité de la Ville, et sans doute d'amplifier les synergies entre les huit communes de GPSO. Merci.

M. BAGUET : Merci. Monsieur VATZIAS.

M. VATZIAS : Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues. Merci pour cette présentation synthétique qui nous montre bien vers quel cadre de vie nous nous projetons. De plus, ce projet donne envie. Cependant, nous aimerions porter une réflexion sur certains points, même si nous sommes clairement favorables à la dynamique donnée. Le premier d'entre eux concerne l'axe n° 4 « un territoire créatif et innovant » qui est absolument essentiel et que nous soutenons totalement. En effet, pour qu'il y ait de l'innovation, il faut qu'il y ait de la recherche. Il faut donc nécessairement des zones d'excellence très fortes et des filières d'excellence. À ce propos, si nous avons vu dans l'orientation n° 4 la volonté d'être tous connectés avec Saclay et avec le monde académique de la recherche et des universités, ne devrait-on pas prévoir dans le projet la création d'un vrai grand pôle d'excellence ? Autrement dit, faire de notre territoire un

territoire de recherche, qui se démarquera finalement par sa capacité à innover dans des domaines tels que l'économie circulaire ou la santé – même si Boulogne-Billancourt est déjà très avancée sur ces sujets. Cela donnerait une force énorme à l'innovation et à l'attractivité des entreprises d'innovation, et serait en quelque sorte une signature du territoire.

Le deuxième point, qui représente pour nous quelque chose de très important, est l'Europe. À ce propos, ne pourrions-nous pas réfléchir à la façon d'interconnecter notre territoire pour qu'il soit ouvert sur l'Europe, et que cela nous permette de recréer les liens avec des métropoles européennes ? Nous enrichirions ainsi notre territoire par l'ouverture et la capacité de sourcer un certain nombre de compétences, de formations, d'échanges et de partages, aussi bien pour les jeunes que pour les actifs. Notre territoire serait alors davantage inclus dans l'Europe et fondamentalement européen.

M. BAGUET : Merci. Je ne sais pas si vous avez des antennes, mais mis à part le sujet sur l'Europe, nous avons quasiment évoqué, tous les points que vous venez d'aborder, ce matin en Bureau des maires de GPSO. C'est d'ailleurs intéressant, car cela prouve que les préoccupations se rejoignent. S'agissant du PLU intercommunal, la loi en a effectivement décidé ainsi, mais encore faut-il se mettre en conformité avec tous les textes. Par exemple, il est complètement aberrant que l'aménagement soit de compétence territoriale et que le logement reste de compétence municipale. Comment voulez-vous rédiger un PLU quand deux échelons sont concernés ? D'ailleurs, nous évoquions ce matin le rapport de la Chambre régionale des comptes, qui expliquait que GPSO devait davantage s'investir dans l'aménagement au sens large. Or, les distinctions de définitions entre une opération d'urbanisme et une opération d'aménagement ne sont pas clairement arrêtées sur le plan législatif. Par conséquent, nous ne savons pas ce qui relève de la commune, ni ce qu'une opération d'urbanisme doit être pour devenir éventuellement une opération d'aménagement. Tout cela n'est vraiment pas clair, nous manquons de visibilité, et il serait bien qu'un toilettage soit effectué sur le sujet. Mais la loi est ce qu'elle est et nous devons faire un PLU intercommunal et nous positionner pour qu'il soit cohérent au niveau de notre territoire, car nous présentons de nombreux atouts différents. D'ailleurs, certains ont été évoqués et rappelés dans les quatre axes qui vous ont été présentés tout à l'heure, et nous devons les valoriser. Pour autant, il faudra aussi répondre aux contradictions de l'État. C'est pour cette raison que nous avons cosigné une lettre à Valérie PÉCRESSÉ avec les huit maires de GPSO, puisqu'elle s'est lancée dans le SDRIF (Schéma directeur de la région Île-de-France) environnemental. Nous sommes en effet en pleine procédure du SDRIF et des réunions publiques se tiennent régulièrement. Nous avons notamment rappelé que les orientations gouvernementales de 2013 nous imposaient de construire 70 000 logements en Île-de-France, dont

2 000 logements obligatoires sur GPSO, et que la répartition qui avait été faite à l'époque pour permettre l'approbation du PMHH (Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement) nous imposait d'en construire 680 à Boulogne-Billancourt. Or, nous n'arriverons jamais à construire tous ces logements, aussi bien à Boulogne-Billancourt qu'à GPSO. Par conséquent, comment concilier ces objectifs gouvernementaux – que l'on peut comprendre à l'échelle parisienne –, et faire de GPSO un territoire plus respirable et plus aéré ? En réalité, la vraie question sera celle du règlement, car nous ne savons pas du tout où mettre ces 2 000 logements. Si nous ne voulons pas les faire en hauteur, il faudra les faire au sol, mais nous souhaitons, et il nous est demandé, plus de perméabilité et plus de respiration. Cela risque d'être assez compliqué et nous sommes aujourd'hui à un tournant. D'ailleurs, tous les territoires se posent la même question, et nous sommes tous coincés par les objectifs fixés par l'État – pas que sur le logement social mais sur le logement en général.

Encore une fois, je ne sais pas comment nous allons nous en sortir et les choses risquent de ne pas être simples. Nous allons donc travailler sur ce sujet, et voir comment nous pouvons aussi nous caler dans le cadre du SCoT (Schéma de cohérence territoriale). Par exemple, nous avons en ce moment une situation un peu compliquée à gérer sur le Pont-de-Sèvres, car le permis de construire de la gare du Grand Paris Express a été attaqué par l'association de quelques habitants du Trident. Or, le tribunal administratif a considéré que ce permis n'était pas conforme au PPRI (Plan de protection des risques d'inondation) et donne un an à l'État – donc au Préfet des Hauts-de-Seine –, pour mettre le permis de construire en conformité avec ce plan. Ce sera donc intéressant, car cela veut dire que le Préfet devra adapter le PPRI à la gare du Grand Paris, alors qu'il n'est plus possible de construire en bord de Seine compte tenu du vote du SCoT. Par conséquent, cette gare serait illégale. Aussi, que va faire l'État, puisque la gare a été livrée ? Va-t-il démolir la gare ? Va-t-il modifier le PPRI ? C'est intéressant d'avoir des réactions a posteriori. Quoi qu'il en soit, ce sont des situations compliquées, et je ne sais pas comment nous allons articuler ces objectifs ambitieux que nous partageons tous et leur traduction dans le règlement, qui devra être précis pour préserver justement ces zones, ou au contraire en densifier certaines pour répondre aux objectifs de l'État. Nous sommes donc dans une phase de réflexion intéressante, et je sais que vous y participez tous. D'ailleurs, je vous en remercie. Aujourd'hui, nous avons de bons documents, et une bonne connaissance de notre territoire, ces supports vont nous permettre de répondre à ces demandes.

Enfin Monsieur VATZIAS, concernant la zone de recherche Santé, nous sommes justement en train d'y travailler, puisque nous avons créé le Groupement hospitalier universitaire (GHU) Paris-Saclay, qui regroupe l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, l'hôpital maritime de Berck, l'hôpital Saint-Périne, l'hôpital

Ambroise Paré, l'hôpital Antoine Béchère, l'hôpital Paul Brousse et l'hôpital Bicêtre. D'ailleurs, je présidais encore le Conseil de surveillance jeudi dernier avec Claude ROCHER et la Vice-présidente de Paris-Saclay. Sachez que c'est une des plus belles universités du monde et que beaucoup de choses se passent actuellement sur le plateau de Saclay. Nous tiendrons même notre prochain Conseil de surveillance dans l'université de Paris-Saclay pour visiter les nouveaux locaux, car de nombreux bâtiments poussent partout sur cette zone. Par conséquent, nous sommes complètement tournés vers ce pôle de santé. D'autre part, l'hôpital Paul Brousse est le premier centre de greffe en Europe, parmi les 21 du territoire français et les sept situés en Angleterre. Ce centre d'excellence réalise 175 greffes par an (estomac, foie...) et des chercheurs du monde entier viennent y travailler. De son côté, l'hôpital de Garches compte désormais un service neuro-vasculaire, que nous avons inauguré il y a quelque temps, et qui travaille en lien avec l'université. D'ailleurs, la Vice-présidente rappelait jeudi dernier qu'il était absolument nécessaire d'avoir ce lien entre l'université et les hôpitaux, puis des hôpitaux à la médecine de ville. Par conséquent, ce pôle d'excellence existe bien, même s'il n'est pas dimensionné à notre territoire ni à nos villes, mais à une échelle beaucoup plus large. Ceci étant, nous en sommes les premiers bénéficiaires, puisque nous sommes le premier partenaire de la faculté des sciences de Saclay. Quant à trouver des mètres carrés à Boulogne-Billancourt, à Meudon ou à Marnes-la-Coquette pour créer un grand pôle de recherche, je ne suis pas certain que nous y arrivions. C'est pour cette raison que nous préférons favoriser les liens de fond avec cette brillante université. En tout cas, merci à tous pour ce premier débat. Oui, Madame GODIN.

Mme GODIN : Concernant les commerces du Trapèze, évoqués par Madame SHAN, nous nous étions déjà posé cette question, mais avons finalement tranché sur le sujet.

M. BAGUET : Je rappelle également qu'un promoteur avait proposé de créer un centre commercial de 30 000 mètres carrés sur l'Île Seguin. Or, je ne suis pas certain que cela aurait été une bonne idée. Encore une fois, merci à nos experts, que nous retrouverons bientôt pour les réunions thématiques.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du PADD.

2. PLAN DE SOBRIÉTÉ ET APPROBATION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT ECOWATT RTE

M. Alain MATHIOUDAKIS, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant de vous présenter le plan de sobriété de notre Ville et la charte d'engagement EcoWatt RTE, j'aimerais les resituer dans

le contexte de l'action municipale résolument durable, menée à bien sous l'impulsion de Monsieur le Maire depuis 2008. Le texte de la présente délibération l'a fait de façon chronologique, et j'en profite pour remercier les services de la Ville pour sa rédaction. Afin d'être court, j'exposerai ce texte à travers les quatre grands projets qui ont été menés à bien depuis 2008.

En 2008, nous avons lancé le vaste chantier de rénovation de l'éclairage public dans le cadre d'un partenariat public-privé de 108 millions d'euros sur 20 ans, dont nous voyons aujourd'hui tous les effets positifs avec l'actuelle crise de l'énergie. Ainsi, notre consommation d'électricité a pu être réduite de 55 % par rapport à 2008, pour s'élever désormais à 1,8 gigawatt par heure.

Un des autres grands chantiers est l'opération d'aménagement Seguin Rives de Seine dans le quartier du Trapèze, qui est exemplaire dans son approche environnementale. D'ailleurs, cette exemplarité a été récompensée par le trophée national du label Eco-quartier, grâce notamment à des réalisations environnementales fortes (réseaux séparatifs des eaux pluviales, réseaux de chaleur et d'eau glacée à l'échelle du quartier), ainsi qu'à la mixité de l'habitat et à l'obligation pour tous les logements et les bureaux d'afficher un coefficient de consommation énergétique, permettant d'obtenir le label Très haute performance énergétique, voire pour certains bâtiments de respecter la norme Bâtiment basse consommation. Je précise que cette dernière norme impose une consommation inférieure ou égale à 65 kilowattheures par mètre carré et par an, soit quatre fois moins que la réglementation thermique actuelle.

Le troisième projet important mené à bien depuis 2008, et qui a commencé dès 2010, est l'utilisation des ressources géothermales locales, permettant d'une part d'avoir de l'eau glacée nécessaire aux besoins des abonnés du réseau de chauffage urbain, et d'autre part de valoriser l'énergie « fatale » issue du processus de production lui-même. En 2017, ce système a été renforcé par la mise en place de thermo-frigos pompes sous le parc de Billancourt, permettant ainsi que le réseau urbain de chaleur et de froid produise avec la géothermie 80 % de l'eau refroidie et 35 % de l'eau chaude. À cela s'ajoutent bien-sûr les 35 % issus de la valorisation énergétique des déchets ménagers du centre d'incinération Isséane du Sycotm (Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne, dénommé depuis 2011 agence métropolitaine de déchets ménagers, spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés), ainsi que les 30 % issus de la géothermie. Grâce à ces techniques, le taux d'énergies renouvelables sera très bientôt compris entre 65 et 75 %.

Séance du 1^{er} décembre 2022

La quatrième mesure prise avant la crise que nous connaissons fut l'intégration en 2018 du chauffage de nos bâtiments municipaux dans un marché global de performance et d'exploitation, dit « MTI GER » d'une durée de neuf ans. Cette mesure a permis de réduire de 17 % la fourniture de combustibles et d'énergie alloués au chauffage de nos bâtiments. Aujourd'hui, 100 % des sites approvisionnés dans le cadre de ce marché sont fournis en gaz certifié de méthane et en électricité verte.

Enfin, le dernier point à relever concerne les 300 capteurs de CO2 mis en place dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, permettant également de mesurer la température ainsi que le degré d'hygrométrie de la pièce dans les 336 classes, centres aérés et réfectoires dans lesquels ils sont installés.

J'en viens maintenant aux mesures du plan de sobriété énergétique de notre Ville qui se décompose en six points. Le premier concerne l'optimisation de la gradation de l'éclairage public, puisque l'intensité est de 50 % du coucher du soleil jusqu'à 22 heures 30, et de 80 % de 22 heures 30 à 6 heures du matin, pour revenir ensuite à 50 % de 6 heures du matin jusqu'au lever du soleil. Quant au deuxième point, il concerne les illuminations de fin d'année, dont Monsieur le Maire vous a parlé en début de Conseil.

La troisième mesure du plan de sobriété est l'éclairage de nos locaux et de nos équipements publics, qui est suivi via la gestion technique centralisée à distance ou via nos gardiens. Ainsi, l'éclairage des locaux sera éteint à partir de 20 heures, et les éclairages ornementaux à partir de 23 heures.

La quatrième mesure porte sur la mise en chauffage, qui a été retardée d'un mois, puisqu'elle a commencé le 7 novembre au lieu du démarrage habituel prévu entre le 1^{er} et le 15 octobre – à l'exception bien sûr des crèches et des clubs Séniors, dont la mise en chauffe a démarré le 15 octobre. Par ailleurs, la température a été abaissée à 19° C dans les locaux administratifs, à 20° C dans les crèches et dans les clubs Séniors, à 14° C dans les gymnases (hors vestiaires), à 16° C pour les sports de type gym douce, et à 16° C dans les équipements inoccupés pendant plus de 24 heures. Pour rappel, sachez que 1 % de baisse de température représente 7 % de consommation en moins.

La cinquième mesure est la modération de la consommation énergétique liée au numérique, qui fait déjà l'objet de mesures fortes gérées par mon collègue Monsieur BAVIÈRE. Par exemple, nous avons installé des serveurs informatiques adaptés pour limiter la consommation électrique, et avons optimisé le refroidissement des serveurs par contrôle permanent de la température. D'autre part, les futurs marchés publics qui intégreront l'achat de matériel informatique

seront désormais green IT, c'est-à-dire permettant une consommation de l'électricité plus maîtrisée. Enfin, la mise en veille des PC de la Ville est dorénavant automatique, avec une extinction à 20 heures.

La sixième et dernière mesure concerne la piscine-patinoire, puisque cet équipement consomme énormément d'énergie. Sur ce point, des travaux de modification du système de production de froid de la patinoire auront lieu pendant la fermeture de cette structure, c'est-à-dire au cours du deuxième semestre 2023. Je n'irai pas plus loin, puisque ces travaux font l'objet de la délibération n° 19 du Conseil municipal de ce soir. Sachez simplement qu'ils permettront de soulager considérablement l'aérocondenseur qui absorbe actuellement une grande partie des calories produites par l'installation frigorigène de la patinoire.

Cette description rapide de notre plan de sobriété doit être conclue en rappelant l'importance de la Maison de la planète, véritable service public créé pour porter notre politique de transition écologique et énergétique. En moins de six mois d'existence, cette structure a déjà accueilli plus de 16 000 visiteurs, à travers 352 conférences-ateliers, de consultations du guichet unique environnemental ou de la fréquentation de la recyclerie sportive. D'autre part, je vous informe qu'une exposition sur l'habitat en milieu urbain aura lieu prochainement dans cet équipement, via le Low tech Lab. Elle permettra à tous les Boulonnais de voir comment limiter sa propre consommation d'énergie en mettant en œuvre des actions concrètes.

Au regard de l'ensemble des mesures de notre plan de sobriété énergétique, il semblait logique que notre Ville participe à l'engagement d'EcoWatt RTE, et qu'elle signe à cette occasion la charte proposée par RTE. Comme vous avez pu le voir, celle-ci reprend les points principaux de notre plan de sobriété. À travers cette charte, notre Ville s'engage à ce que chaque famille, entreprise ou acteur public adopte une consommation d'énergie responsable. D'autre part, les mesures de modération de la consommation sont également reprises en cas d'activation d'une alerte EcoWatt. Pour rappel, le service EcoWatt est une véritable météo de l'électricité, puisqu'il permet de montrer en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français et les niveaux de consommation région par région. À chaque instant, des signaux clairs guident les citoyens pour adapter les bons gestes, afin de limiter leur consommation d'électricité. Par ailleurs, un dispositif d'alerte indique également les périodes au cours desquelles les Français sont appelés à réduire ou à décaler leur consommation d'électricité, afin d'éviter les coupures ou pour en réduire la durée. Grâce à la signature de cette charte, la ville de Boulogne-Billancourt pourra relayer très prochainement le

dispositif national EcoWatt sur son application mobile 92100, qui compte à ce jour plus de 15 000 abonnés.

Il vous est donc proposé à l'appui du plan de sobriété d'autoriser la Ville à signer la charte nationale d'engagement EcoWatt avec RTE.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSEMBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt a demandé des précisions sur l'abaissement de 50 et 80 % de l'éclairage public pendant la nuit. D'autre part, Monsieur VATZIAS a demandé si nous avons une estimation économique de l'impact du plan de sobriété énergétique. La réponse vient d'être apportée par Monsieur MATHIOUDAKIS. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Monsieur LESCOEUR.

M. LESCOEUR : Même si je trouve très bien d'adhérer à la charte EcoWatt, un point m'interpelle concernant les réductions d'éclairage public de 50 et 80 %. En effet, j'avais compris qu'il s'agissait d'une réduction de l'éclairage de 50 % jusqu'à 22 heures 30, puis d'une réduction de 80 % jusqu'à 6 heures du matin, mais ce n'est pas de cette façon que cela est formulée dans la charte et dans la présentation de Monsieur MATHIOUDAKIS. Est-ce ainsi qu'il faut le comprendre, ou s'agit-il du contraire ?

M. BAGUET : Le fait de réduire de 80 % consiste en réalité à diminuer l'intensité de l'éclairage jusqu'à 20 %, puisque nos caméras de vidéosurveillance ne peuvent distinguer ni les couleurs ni les plaques d'immatriculation en-deçà de 20 % de la puissance électrique de nos lampadaires. C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas descendre en-dessous de 20 %.

M. LESCOEUR : D'accord. Dans ce cas, il faudrait peut-être modifier la formulation de la page 4 de la charte, car on comprend plutôt l'inverse tel que c'est écrit.

M. BAGUET : Effectivement, vous avez raison. Il faudrait mieux écrire que nous réduisons la puissance de l'éclairage jusqu'à 20 %, au lieu d'écrire que nous la diminuons de

80 %. Y a-t-il d'autres questions ? (Il n'y en a pas). C'est une bonne initiative car pratiquement toutes les communes urbaines d'Île-de-France se feront le relais de cette charte. Elle permettra notamment d'alerter sur les zones de tensions, qui sont de 6 heures à 8 heures du matin, et de 18 heures à 20 heures. Par exemple, nous évoquions ce matin à GPSO l'activité des conservatoires, puisque ces structures fonctionnent à plein régime de 18 heures à 20 heures. Imaginez que nous soyons obligés de les éteindre pendant ces heures parce que nous sommes dans une phase de pic rouge ? Cela risque d'être compliqué. Il faut donc trouver des solutions et nous adapter en fonction. Nous prenons déjà l'engagement de diminuer partout où nous pouvons le faire, mais nous ne pouvons pas non plus tout couper à certains endroits stratégiques en mettant des élèves dans le noir. Je mets aux voix.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

3. 7, PLACE RENÉ CLAIR - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DES VOLUMES 63, 65 ET 66 - CESSION À LA SOCIÉTÉ ATIM UNIVERSITY SCI DES VOLUMES DÉCLASSÉS - CONSTITUTION ET MODIFICATION DE DIVERSES SERVITUDES NOTAMMENT DE PASSAGE POUR PIÉTONS

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une régularisation concernant une emprise de bâtiment située 7 place René Clair, qui appartient à l'entreprise Atim University SCI. En effet, comme cet immeuble débordait légèrement sur le domaine public, il convient de céder à cette société les fractions de volumes correspondants. Pour ce faire, il faut dans un premier temps créer des nouveaux volumes, puis les désaffecter et les déclasser du domaine public pour pouvoir ensuite les céder. Enfin, il faut également régulariser le régime des servitudes qui grèvent cet espace. Il vous est donc proposé d'approuver ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable

Séance du 1^{er} décembre 2022

à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT (ANNÉE 2021)

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'approuver le rapport annuel des mandataires de la ville de Boulogne-Billancourt au Conseil d'administration de la SPL Val de Seine Aménagement pour l'année 2021.

Globalement, l'activité 2021 de la SPL fut essentiellement concentrée sur la poursuite de l'aménagement de la ZAC Seguin-Rives de Seine, avec notamment :

- La signature de la promesse de vente avec Bouygues Immobilier pour la partie centrale de l'Île Seguin ;
- La construction du nouveau pont Seibert ;
- La réception des travaux d'édification du socle au Sud de l'Île ;
- La viabilisation de la pointe Amont et des berges de l'Île ;
- Les études du réaménagement de la rue du Vieux pont de Sèvres ;
- La création d'un îlot de fraîcheur sur le parvis de l'école du Numérique ;
- La poursuite du développement des programmes connexes sur le Trapèze ;
- L'achèvement des passages commerciaux du Vieux pont de Sèvres, de l'escalier Yves Kermen et de la phase 2 du Mail des provinces.

Concernant les activités hors périmètre de la ZAC, la SPL a continué ses travaux sur les mandats qui lui sont confiés par GPSO et/ou par la Ville.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Monsieur LESCOEUR souhaiterait avoir les rapports plus tôt, puisqu'ils n'ont été remis que le vendredi soir. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable

à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

Le Conseil municipal prend acte de la délibération n° 4.

5. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SEINE OUEST AMÉNAGEMENT (ANNÉE 2021)

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les missions exercées par la SPL Seine Ouest Aménagement au cours de l'année 2021 ont porté sur les projets suivants :

- La restructuration du cimetière Pierre Grenier ;
- La rénovation des bulles de tennis au TCBB Le Gallo ;
- La pose de gradins pour le stade de rugby Le Gallo ;
- La restructuration du centre d'hébergement et de la restauration scolaire Pierre Grenier ;
- La restructuration de la crèche Koufra ;
- La démolition de l'Eden Café ;
- Les travaux du gymnase Paul Bert ;
- Les travaux de mise en accessibilité et de réaménagement du groupe scolaire Ferdinand Buisson ;
- Les travaux d'aménagement du club séniors de la rue Carnot.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Monsieur LESCOEUR a émis la même remarque que pour la délibération précédente concernant la remise des rapports. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

Le Conseil municipal prend acte de la délibération n° 5.

6. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) GRAND

PARIS SEINE OUEST ET LES AUTRES COMMUNES MEMBRES, EN VUE DE LA PASSATION D'UN OU DE MARCHÉ(S) POUR LA RÉALISATION DES DIAGNOSTICS PHYTOSANITAIRES ET CONTRÔLES PÉRIODIQUES DES ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE GRAND PARIS SEINE OUEST

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il vous est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Ville, GPSO et les autres communes membres, pour la réalisation des diagnostics phytosanitaires, sachant que GPSO sera le coordonnateur de ce groupement. Le mode de fonctionnement vous est développé dans le rapport.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la présente délibération comporte quatre points. Le premier point concerne la mise à jour du tableau des effectifs, et le deuxième propose d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels sur le fondement des articles L332-8 à L332-12 et L343-1 du Code général de la fonction publique. Le troisième point porte sur le renouvellement de la convention portant adhésion au service EIPRP (Ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels) du CIG (Centre interdépartemental de gestion) de la petite couronne, puisque cette convention arrive à son terme au 31 décembre 2022. Il vous est donc proposé de la renouveler pour une durée de cinq ans. Enfin, le quatrième point a trait à la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition. Je précise que les trois logements « permanence sinistre » indiqués dans la délibération sont occupés par des DGA (Directeur général adjoint), puisqu'ils participent bien évidemment à ces permanences de par leurs fonctions.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSEMBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DES HAUTS-DE-SEINE POUR LE CENTRE SOCIAL

M. Pascal LOUAP, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette convention d'objectifs et de financement avec la CAF vise à définir les modalités d'intervention et de versement des prestations de services pour le Centre social de Boulogne-Billancourt. La participation financière de la CAF à l'ensemble des actions menées par la Ville à travers le Centre social s'élève à 93 000 euros pour l'année 2022. Ces conventions sont pluriannuelles et couvrent les actions jusqu'en 2026. En conséquence, je vous propose d'approuver les conventions correspondantes jointes en annexes à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSEMBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES (CAF) DES HAUTS-DE-SEINE POUR LE DÉCLIC ADO

M. Pascal LOUAP, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la présente délibération a pour objet la signature d'une convention d'objectifs et de financement, toujours avec la CAF des Hauts-de-Seine, concernant cette fois-ci le dispositif dédicé Ado. Dans le cadre de leur politique en faveur du temps libre des enfants et des jeunes, les CAF contribuent en effet au développement et au fonctionnement des équipements de loisirs, dont les centres de loisirs municipaux.

Cette nouvelle convention « Accueil Adolescent » vise à identifier et à renforcer la mobilisation spécifique mise en œuvre par les collectivités auprès des adolescents. En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSENBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Le groupe Ecologistes et solidaires a souhaité que soient rappelés les objectifs pédagogiques en matière de formation du dédicé Ado. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Monsieur LOUAP, pour répondre à cette question.

M. LOUAP : Je rappelle que le dédicé Ado est agréé par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport. Cela signifie donc qu'il est soumis aux règles de fonctionnement d'un centre de loisirs classique. Quant aux principaux axes de développement du projet pédagogique, il s'agit :

- De favoriser la connaissance de l'autre et d'accompagner les jeunes dans leur vie sociale ;
- De développer les savoirs des jeunes en proposant des activités sportives, culturelles et manuelles ;
- De favoriser la prise de parole des jeunes, afin de développer des actions de prévention ;
- De s'intégrer dans la vie locale en participant aux différents événements de la Ville (Téléthon, projet de basket-ball avec les Métropolitains 92, droits de l'enfant, etc.).

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette

délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. CONSTATATION DES PROVISIONS DE L'EXERCICE 2022

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération vise à constater les provisions de l'exercice 2022, et le cas échéant à faire des reprises. Pour l'année 2022, il s'avère que nous faisons uniquement des reprises, puisque nous diminuons l'enveloppe des restes à recouvrer, qui ne s'élève plus qu'à 1,8 million d'euros – nous reprenons 270 000 euros –, que les provisions pour risques et charges diminuent de 115 000 euros pour s'établir à 2,4 millions d'euros, et que la provision pour Compte épargne temps (CET) diminue de 20 000 euros pour s'établir à 535 000 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2022 RELATIVE AU BUDGET PRINCIPAL ET N° 3 RELATIVE AU BUDGET ANNEXE PISCINE-PATINOIRE

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Pour ceux qui ont eu la curiosité de lire ce rapport, vous avez pu constater que ces deux décisions modificatives concernaient majoritairement les questions d'énergie – à l'image de celles que nous avons présentées au mois de septembre dernier. Je rappelle en effet qu'il s'agit du sujet critique de cette année et qu'il le sera très certainement en 2023.

Concrètement, les crédits sur la partie « énergie » sont ainsi abondés de 920 000 euros sur le budget principal, et de 870 000 euros sur le budget annexe Piscine-patinoire, via une subvention du budget principal. Cela représente donc une inscription supplémentaire de 1,7 million d'euros, ce qui

portera le budget « énergie » à 7,3 millions d'euros au terme de l'année 2022, contre 4,3 millions d'euros en 2021. Cela signifie aussi que cette hausse devrait être au minimum de cet ordre en 2023, et qu'elle risquerait même d'être un peu plus élevée.

S'agissant des autres écritures significatives, nous avons heureusement des droits de mutation très dynamiques, puisque nous inscrivons 2 millions d'euros de recettes supplémentaires. Cela étant, cette hausse n'est pas suffisante pour compenser celle de l'énergie. D'autre part, sachez que le million d'euros de mouvement sur le FCCT (Fonds de compensation des charges transférées) correspond à un décalage de remboursement dans le temps de GPSO sur les actions prises dans le cadre de la création de Seine Ouest Habitat. Enfin, un des autres éléments liés au contexte inflationniste et à l'augmentation des charges concerne la charge de la dette, puisque celle-ci augmente de 400 000 euros – à rapporter aux 1,5 million d'euros de charges qui avaient été prévus sur 2022 (soit près de 30 % de hausse). Je vous laisse imaginer ce que cela peut représenter pour les communes qui ont une charge de la dette beaucoup plus importante que la nôtre. Voilà ce qu'il était important de retenir sur ces deux décisions modificatives.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix ces deux décisions modificatives.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Comme vient de le dire Madame LAVARDE, heureusement que les droits de mutation compensent en partie la hausse de l'énergie. C'est d'ailleurs ce qui nous permet encore d'avoir des finances très saines cette année.

12. AJUSTEMENT DE L'ACTIF DANS LE CADRE DE LA FIABILISATION DES COMPTES ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU CFU

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Lorsque nous lançons des études préalables avant un grand projet d'urbanisme ou de travaux, les dépenses associées

sont enregistrées en section de fonctionnement si le projet n'est pas mené à son terme ; elles sont intégrées en section d'investissement si le projet est réalisé. Certaines imputations n'ont pas été faites correctement dans le passé. Il convient aujourd'hui de réimputer 50 000 euros d'amortissement de frais d'études dans la section d'investissement.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. CORRECTION DU CAPITAL RESTANT DÛ AU TITRE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCE

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Il s'agit de procéder à un ajustement d'écriture de 31 000 euros, lié au transfert de la dette du budget annexe de la ZAC Seguin à GPSO dans le cadre de la perte de la compétence « aménagement » par les villes. En effet, la Ville avait remboursé l'un des prêts de manière anticipée.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. TAXE D'AMÉNAGEMENT POUR L'EXERCICE 2023

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

L'article 109 de la loi de finances pour 2022 a rendu obligatoire l'instauration d'un mécanisme de reversement de la taxe d'aménagement aux établissements publics de coopération intercommunale. Il vous est donc proposé de voter un taux de versement de 0 % entre la Ville et GPSO au

titre de l'exercice 2023, sachant que nous ne devrions plus délibérer à nouveau sur ce sujet puisque la loi est appelée à changer.

M. BAGUET : Il est vrai que nous aurions pu retirer cette délibération, puisque le texte de la commission paritaire relatif au projet de loi de finances rectificatif pour 2022 voté à l'Assemblée nationale et au Sénat n'oblige plus à délibérer à 0 %. Je rappelle que ce taux de 0 % permet à chacune des communes de garder les recettes de taxe d'aménagement. Ces recettes varient entre 250 000 et 400 000 euros par an pour Boulogne-Billancourt. Ceci étant, nous devons voter avant le 31 décembre par mesure de sécurité, car toute loi de finances passe d'abord à l'examen du Conseil constitutionnel avant d'être promulguée et que nous ne savons pas encore si ce principe reste maintenu. D'ailleurs, nous avons décidé ce matin que les huit villes de GPSO passent cette délibération avant cette échéance afin d'être tous alignés.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DE DIVERSES REDEVANCES (ANNÉE 2023)

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Les tarifs d'occupation du domaine public vont faire l'objet d'un travail de grande ampleur dans les mois à venir. Cependant, nous devons les réévaluer pour que la Ville ne loue pas à perte, puisque ces coûts sont directement impactés par l'inflation, que ce soit par l'augmentation du point d'indice de la fonction publique ou par l'augmentation des fluides – je pense notamment aux locations des salles, puisque ce sont quasiment les seules charges qui pèsent sur ces équipements.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Le groupe Écologistes et solidaires a demandé pour les concessions et les cimetières si la durée de concession, qui est actuellement de

10 ou 30 ans, pouvait être allongée en cumul pour atteindre 50 ans par exemple. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Effectivement, il est tout à fait possible de reconduire une concession de 30 ans, sachant que la Ville peut reprendre la concession lorsqu'elle est abandonnée après un délai de deux ans. Oui, Madame SHAN.

Mme SHAN : Nous avons posé cette question car ces tarifs ne figuraient pas dans la grille. Or, cette reconduction a une vertu. Par exemple, lorsque vous avez un décès dans une famille et que vous n'êtes pas sûr de la suite de la succession et des personnes qui pourront s'occuper d'un monument funéraire, le fait de prolonger de 20 ans une concession déjà existante de 30 ans – puisque c'est la concession de base – garantit aux familles le maintien de cette concession pendant un peu plus de temps. Il s'agit donc d'un tarif spécifique à appliquer à des familles qui ont déjà une concession de 30 ans, et qui souhaiteraient simplement la prolonger un peu plus dans le temps.

M. BAGUET : On me dit que nous sommes obligés d'attendre la fin de la concession pour la renouveler, et que nous ne pouvons pas la renouveler en cours de route.

Mme SHAN : En fait, il suffit que la concession de 30 ans existe déjà pour la prolonger de 20 ans.

M. BAGUET : On me dit que ce n'est pas possible.

Mme SHAN : Si, il y a des villes qui le font, comme par exemple celle du Kremlin-Bicêtre.

M. BAGUET : Si certaines villes le font, nous pouvons effectivement regarder si nous pouvons prolonger en cours de route. Pourquoi pas ? Cela étant, il faut surtout que les tombes soient bien entretenues. Je rappelle en effet que nous avons investi 5,2 millions d'euros dans la rénovation du cimetière Pierre Grenier, car près de 2 000 tombes s'effondraient. Malheureusement, nous n'arrivons pas à retrouver les titulaires, les familles ou les héritiers d'une bonne partie d'entre elles. C'est extrêmement compliqué. D'ailleurs, les concessions à perpétuité ont été supprimées en France pour permettre justement d'entretenir les cimetières. Je mets aux voix.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Je laisse maintenant la présidence à Monsieur AMAR pour la présentation de la prochaine délibération, puisque les représentants des associations – dont je fais partie – ne prennent pas part au vote.

19 heures 54 : présidence de Monsieur AMAR.

16. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'ANNÉE 2022 - REPRISE D'UNE SUBVENTION ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET D'UNE CONVENTION D'INVESTISSEMENT

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Les modalités de versement des subventions sont exactement les mêmes que pour les années antérieures. De la même façon, je rappelle qu'un groupe de travail s'est réuni avec Monsieur TELLINI et Madame GODIN pour vous présenter ces subventions en détail.

Concrètement, sachez que 154 associations bénéficieront d'une subvention inférieure à 23 000 euros et que 26 bénéficieront d'une subvention supérieure à 23 000 euros, ce qui représente un montant total de 3,3 millions d'euros, dont 290 800 euros d'investissements. Je précise également que deux structures font l'objet de versements particuliers. Il s'agit du CCAS (Centre communal d'action sociale) et de l'OTBB (Office de tourisme de Boulogne-Billancourt). Concernant le CCAS, nous vous proposons de verser un acompte supérieur à celui que nous versons habituellement, pour permettre à cette structure de faire face aux dépenses importantes du contexte actuel. Quant à l'OTBB, la bonne reprise du secteur hôtelier permet à cette association de pouvoir escompter une subvention de l'ordre de 800 000 euros en 2023.

S'agissant des subventions de l'année 2022, 350 000 euros sont versés de manière complémentaire à l'ACBB (Athlétique club de Boulogne-Billancourt), et 200 euros sont versés à la Maison de la planète pour un atelier participatif Low tech Lab. Enfin, vous noterez que la subvention de l'Amicale des médecins est reprise à hauteur de 49 500 euros, en raison de l'arrêt de la maison médicale de garde qui est intervenue au cours du premier trimestre de cette année.

M. AMAR : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSENBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. AMAR : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. AMAR : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

19 heures 57 : présidence de Monsieur BAGUET.

17. CALCUL DÉMATÉRIALISÉ DU QUOTIENT FAMILIAL - MIGRATION DE L'API PARTICULIER VERS L'API IMPÔT PARTICULIER - DEMANDE D'HABILITATION À LA DGFIP POUR L'API IMPÔT PARTICULIER

M. Michel AMAR, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis 2020, la Ville permet aux familles qui le souhaitent de réaliser la mise à jour de leur quotient familial de manière dématérialisée. D'autre part, je rappelle que la Ville passe aujourd'hui par l'interface API Particulier développée par la DINUM (Direction interministérielle du numérique). Cependant, dans un souci d'efficacité, la DGFIP (Direction général des Finances publiques) a annoncé qu'elle cesserait d'alimenter en données fiscales l'API particulier de la DINUM courant 2023.

La présente délibération a donc pour but de permettre à la Ville d'utiliser l'API Impôts Particulier de la DGFIP, pour collecter les données fiscales qui permettront aux Boulonnais de continuer à mettre à jour leur quotient familial de manière dématérialisée. Enfin, sachez que plus de 6 000 familles ont mis à jour leur quotient familial de cette manière lors de la dernière rentrée scolaire. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSENBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt demande si beaucoup de familles n'ont pas encore calculé leur quotient familial. Il est répondu que celles qui ne l'ont pas fait ou qui n'y parviennent pas sont reçues à l'espace Accueil des familles de l'Hôtel-de-Ville. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. A ce jour, 541 familles n'ont toujours pas fait calculer leur quotient familial, soit 9 % des familles boulonnaises. Y a-t-il d'autres questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES INSCRIPTIONS ET FACTURATIONS DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

M. Michel AMAR, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du Conseil municipal du 7 juillet dernier, la Ville a procédé à l'actualisation du règlement intérieur des activités municipales. A l'issue de cette rentrée scolaire, la Ville et les parents d'élèves ont échangé sur la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions. Suite à cette concertation, il est proposé de réviser le règlement intérieur sur les points suivants :

- Animation du soir, études-ateliers, restauration scolaire : la modification des plannings sera ouverte pendant la semaine précédant chaque petites vacances et la première semaine des petites vacances ;
- Une période est la durée inscrite entre chaque vacances scolaires (environ six semaines), commençant le jour de chaque rentrée ;
- Animation du soir, études-ateliers, restauration scolaire, centres de loisirs : l'annulation de l'activité sera possible pour les périodes suivantes par écrit au plus tard un jour ouvré avant le début de la période ;
- EMS, ateliers artistiques : les familles auront la possibilité de demander l'annulation de l'activité par écrit au plus tard jusqu'à une semaine après le forum des activités ;
- Quotient familial : les familles boulonnaises n'ayant pas fait calculer leur quotient familial au 30 septembre de chaque année se verront appliquer le tarif de la tranche « 22 » de la grille tarifaire en vigueur.

Je précise que ces propositions de modifications ont reçu l'approbation des fédérations de parents d'élèves lors de la réunion du 21 novembre dernier. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSENBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Merci beaucoup. Comme nous avons voté la délibération du 7 juillet dernier, et que ces modifications ont reçu l'approbation des fédérations de parents d'élèves, nous voterons de nouveau cette délibération.

M. BAGUET : Merci. Nous devons effectivement nous adapter. D'ailleurs, Madame CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur AMAR et Monsieur LOUAP ont reçu les fédérations de parents d'élèves le 21 novembre dernier à 20 heures pour évoquer ces sujets, qui faisaient justement partie des demandes des quatre fédérations. Je mets aux voix.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19. PASSATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DE LA FUTURE PRODUCTION DE FROID POUR LA PATINOIRE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉCUPÉRATION DE LA CHALEUR FATALE

Mme Armelle GENDARME, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la patinoire de Boulogne-Billancourt possède une installation de production de froid pour la fabrication et la mise en glace de sa piste de glisse dans un local dédié au sous-sol de la piscine. Les installations de production frigorifique de la patinoire utilisent actuellement le fluide réfrigérant R507. Ce dernier entre dans la catégorie des Hydro-fluoro-carbures (HFC), qui sont des fluides à forte empreinte carbone dont la fabrication et la mise en circulation sur le marché est interdite depuis le 1^{er} janvier 2020 au regard de la réglementation française après transposition du règlement européen F-GAZ. Néanmoins, les installations utilisant ce fluide restent autorisées à continuer à fonctionner jusqu'en 2030, en s'approvisionnant avec les stocks existants

Au regard de ces éléments, la Ville a confié à l'entreprise Inddigo une étude de faisabilité pour étudier les différentes solutions de production de froid et déterminer la meilleure solution technique et financière pour la Commune. À l'issue de cette étude, il a été préconisé d'utiliser l'ammoniac, solution également préconisée par le Syndicat national des patinoires (SNP) et le délégataire actuel de l'équipement. En Juin 2022, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'entreprise Inddigo, pour le changement de fluide réfrigérant, sur la base de l'usage de l'ammoniac. Il a également été intégré à cette mission l'étude de la récupération de la chaleur fatale, issue de cette production.

C'est dans ce cadre que la Ville envisage de lancer un marché de travaux, pour le changement du système de production frigorifique de la patinoire et la récupération de la chaleur fatale. Ce marché, passé sous la forme d'un MAPA (Marché à procédure d'appel d'offre) permettra à la Ville d'effectuer l'ensemble des travaux.

L'estimation au stade Avant-Projet est de 1,8 million d'euros H.T. étant précisé que le montant du marché correspondant, à la signature, ne pourra pas dépasser 2 millions d'euros H.T.

Aussi, je vous propose de bien vouloir autoriser le Maire à lancer la procédure relative à la passation de ce marché, à le signer ainsi que les éventuels avenants dans la limite de 20 %. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Il a été demandé en Commission s'il était possible de raccorder la patinoire au réseau de chaleur froid de la ZAC Seguin-Rives de Seine exploité par Idex. Il est répondu que la température nécessaire à la production de glace est de - 10° C, ce qui n'est pas une température actuellement produite par le réseau de froid Idex. Dans ce contexte, cela aurait nécessité une installation complémentaire. Par conséquent, la température froide produite par le réseau d'une part, et la localisation du réseau d'autre part, ont conduit à ne pas pousser plus en avant cette hypothèse. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. J'aimerais vous communiquer la réponse des services à la question de Monsieur ALAPETITE posée en commission. La question de Monsieur ALAPETITE était la suivante : « les travaux de modification du système de production de froid de l'ordre de 2 millions d'euros sont indiqués comme devant générer des économies d'énergie importantes, en plus de la disparition du risque de fuite de fluides HFC très agressifs pour l'effet de serre – et estimé dans un rapport du consultant Inddigo –, mais aucun chiffre ni ordre de grandeur n'est fourni ». La réponse des services est la suivante : « actuellement, la chaleur produite par la production du froid de la patinoire est récupérée à hauteur de 496 mégawattheures équivalent gaz. Il a été décidé de profiter des travaux entrepris dans le cadre du changement du fluide frigorigène pour augmenter la puissance récupérée au niveau des refroidisseurs adiabatiques situés sur la toiture de la patinoire. Les études techniques ont permis d'estimer que la puissance pouvait ainsi être récupérée à 2 100 mégawattheures équivalent gaz, soit un gain de 1 604 mégawattheures équivalent gaz. Toutefois, ce dispositif

nécessite l'installation d'une pompe à chaleur, dont la consommation électrique est de 550 mégawattheures électriques. Néanmoins, ce système présente toujours un bilan énergétique très favorable pour la Collectivité et améliore nettement le bilan carbone de la patinoire ». Par conséquent, nous sommes en train d'optimiser la situation. Enfin, sachez que nous avons sollicité 1,5 million d'euros de subventions, ce qui signifie que la Ville devra simplement payer 300 000 euros. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20. PISCINE ET PATINOIRE MUNICIPALES - APPROBATION DU MAINTIEN DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC ET MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE.

Mme Armelle GENDARME, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, par délibération du 30 juin 2017, le Conseil municipal a approuvé le principe de la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public prévue par l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) pour l'exploitation de la piscine et de la patinoire municipales, et autorisé Monsieur le Maire à lancer la consultation correspondante.

Par délibération n° 5 du 23 mai 2019, il avait été décidé d'en confier la gestion à la société Espace Récréa, sur la base d'une convention prenant la forme d'un contrat d'affermage dont la durée était de cinq ans.

Le présent contrat de Délégation de service public (DSP) prenant fin au 30 juin 2024, il convient de se prononcer sur le choix du mode de gestion de la piscine et de la patinoire municipales de Boulogne-Billancourt pour les prochaines années.

Compte tenu de la nature des équipements et de l'importance des activités qui s'y déroulent, le choix de la délégation de service public apparaît toujours le plus adapté.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions des articles L-1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il est proposé d'approuver le maintien de l'exploitation de la piscine et de la patinoire municipales en délégation de service public pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2029, et selon les orientations définies au rapport en annexe. Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation correspondante.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSEMBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21. ATTRIBUTION DU PRIX INITIATIVE HANDICAP ET ACTUALISATION DU RÈGLEMENT

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération comporte trois points. Le premier concerne l'augmentation du montant que nous pouvons attribuer à l'occasion de ce prix. Il est ainsi proposé de le porter de 10 000 à 15 000 euros.

Le deuxième point concerne le règlement de ce prix, et plus précisément la simplification du versement des subventions faites aux candidats. En effet, nous nous sommes rendu compte que les porteurs de projets avaient des difficultés pour les réaliser, avec le versement d'un acompte de 70 %, puis le solde de 30 % après le projet – puisque le prix Initiative handicap constitue parfois la totalité du coût de leur projet. Il vous est donc proposé d'acter dans le règlement que nous verserons désormais la totalité de la subvention aux porteurs de projets, avec bien évidemment la possibilité de récupérer ce versement si le projet n'est pas effectif ou s'il ne va pas jusqu'à son terme.

Enfin, le troisième point concerne l'attribution en tant que telle, puisque cette nouvelle édition a été lancée en janvier et que cinq projets ont été présentés suite aux dépôts de candidatures. Parmi eux, quatre entraient parfaitement dans les critères du prix Initiative handicap. D'autre part, je rappelle qu'un vote en ligne a également été organisé du 9 mai au 31 juillet. Il vous est donc proposé d'attribuer ces 15 000 euros selon la répartition suivante :

- 5 000 euros pour le projet du CAMSP « Augustin, les premiers pas vers la victoire ». Ce livre pour enfants propose le parcours d'un enfant en situation de handicap moteur et de sa famille. L'objectif du projet est de sensibiliser les enfants berrichons et leurs parents au handicap, afin de permettre

une meilleure compréhension et une meilleure inclusion des enfants en situation de handicap ;

- 5 000 euros pour le projet de l'association ACBB Tennis de table, un sport pour tous. L'objectif est de permettre à toutes et tous l'accès au tennis de table, et de rendre l'activité totalement inclusive. Le club souhaite ouvrir quatre créneaux de sport adapté par semaine : pour les personnes adultes ou enfants avec un handicap mental, pour les personnes avec un handicap physique (handisport), à destination des personnes atteintes de la maladie de Parkinson, et enfin aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ;

- 2 500 euros pour le projet « Mouvlis » dont l'objectif est la réalisation d'un site Internet dédié à aider les personnes à faire un bon choix de matériel. Le projet est porté par une famille berrichonne, dont le père a été victime d'un accident cardiovasculaire à la suite duquel il est devenu hémiparétique. La famille a alors dû choisir un moyen de locomotion électrique adapté pour ses déplacements et s'est retrouvée confrontée à la difficulté de ce choix. Aussi, elle a acquis une expertise sur le sujet et souhaite en faire partager le plus grand nombre. Ce site informera des critères à prendre en compte, des différents prestataires existants, des informations quant aux remboursements existants ;

- 2 500 euros pour le projet du CAJ Jean-Claude Richard. Il souhaite développer l'apprentissage du vélo pour ses résidents adultes en situation de handicap mental. Afin de mener à bien leur projet, il est nécessaire d'acheter des vélos et des tricycles adultes adaptés à leurs résidents. Les objectifs du projet sont pluriels : développer l'autonomie des résidents dans leurs déplacements, favoriser la santé physique et psychique et sensibiliser aux enjeux du développement durable.

Il vous est donc proposé d'attribuer ces montants pour l'édition prix Initiative handicap 2022.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSEMBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'ACQUISITION DE 27 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS À L'ANGLE DE LA RUE D'AGUESSEAU ET DE LA VOIE NOUVELLE « LE PASSAGE DE CHÂTEAUDUN » (DIT « LOT NORD ») À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur

Dans le cadre d'une opération immobilière située à l'angle de la rue d'Aguesseau et de la voie nouvelle « le passage de Châteaudun », parcelles cadastrées section AB numéros 10, 12 et 13 (dit « Lot Nord ») à Boulogne-Billancourt, la SCCV Boulogne Passage Châteaudun (sociétés Emerige Résidentiel et Quartus Résidentiel) a engagé une opération de construction d'un ensemble immobilier de 84 logements collectifs répartis en 57 logements en accession, 27 logements sociaux et en commerces rez-de-chaussée sur deux niveaux de sous-sols comprenant des places de parking et des caves attribués aux logements.

Dans ce programme Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP) va acquérir en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) 27 logements sociaux, dont 11 PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) et 16 PLUS (Prêt locatif à usage social), dont la typologie est la suivante : 4 T1, 7 T2, 11 T3 et 5 T4.

Le montant total d'acquisition de SOHP de 8 070 602 euros tient compte de la minoration foncière consentie par l'EPFIF (Établissement public foncier d'Île-de-France), qui avait été présentée lors du Conseil municipal du 22 septembre dernier. Sans cette délibération, le prix d'acquisition aurait été beaucoup plus élevé.

Par courrier en date du 7 octobre 2022, Seine Ouest Habitat et Patrimoine sollicite de la ville de Boulogne-Billancourt une subvention à hauteur de 2,5 millions d'euros, soit 92 592,59 euros par logement, pour la réalisation de ce projet. En contrepartie de la subvention accordée au bailleur, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation portant sur cinq logements, soit 18,5 % du programme.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'ACQUISITION DE 14 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS À L'ANGLE DE LA RUE D'AGUESSEAU ET DE LA VOIE NOUVELLE « LE PASSAGE DE CHÂTEAUDUN » (DIT « LOT SUD ») À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur

Dans le cadre d'une opération immobilière située à l'angle de la rue d'Aguesseau et de la voie nouvelle « le passage de Châteaudun », parcelles cadastrées section AB numéros 17 et 324 (issue de la parcelle anciennement cadastrée section 18) (dit « Lot Sud »), à Boulogne-Billancourt, la SCCV Boulogne Passage Châteaudun (sociétés Emerige Résidentiel et Quartus Résidentiel) a engagé une opération de construction d'un ensemble immobilier de 37 logements collectifs répartis en 23 logements en accession, 14 logements sociaux et en commerces à rez-de-chaussée sur deux niveaux de sous-sols comprenant des places de parking et des caves attribuées aux logements.

Dans ce programme Seine Ouest Habitat et Patrimoine va acquérir en VEFA 14 logements sociaux (6 PLAI et 8 PLUS) dont la typologie est la suivante : 3 T1, 4 T2, 6 T3 et 1 T4. Là aussi, le montant d'acquisition de SOHP de 3,93 millions d'euros tient compte de la minoration foncière consentie par l'EPFIF.

Par courrier en date du 7 octobre 2022, Seine Ouest Habitat et Patrimoine sollicite de la ville de Boulogne-Billancourt une subvention à hauteur de 1 630 000 euros, soit 116 428,57 euros par logement, pour la réalisation de ce projet. En contrepartie de la subvention accordée au bailleur, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation portant sur deux logements, soit 14 % du programme.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

24. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'ACQUISITION DE 18 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS 179/183 RUE D'AGUESSEAU ET 37/39 RUE PAUL BERT À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur

Dans le cadre d'une opération immobilière située 179/183 rue d'Aguesseau et 37/39 rue Paul Bert à Boulogne-Billancourt, le promoteur Woodeum a engagé une opération de construction d'un ensemble immobilier de 53 logements collectifs et d'un commerce en rez-de-chaussée, répartis sur trois bâtiments et deux niveaux de sous-sols comprenant des places de parking.

Dans ce programme Seine Ouest Habitat et Patrimoine va acquérir en VEFA 18 logements sociaux, dont 6 PLAI, 10 PLUS et 2 PLS (Prêt locatif social), dont la typologie est la suivante : 1 T1, 5 T2, 5 T3, 5 T4 et 2 T5.

Par courrier en date du 7 octobre 2022, Seine Ouest Habitat et Patrimoine sollicite de la ville de Boulogne-Billancourt une subvention à hauteur de 1 415 000 euros, soit 78 611,11 euros par logement, pour la réalisation de ce projet sis 179/183 rue d'Aguesseau et 37/39 rue Paul Bert à Boulogne-Billancourt. En contrepartie de la subvention accordée au bailleur, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation portant sur quatre logements, soit 22 % du programme.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

25. APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE PASSÉE À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) GRAND PARIS SEINE OUEST POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA PLACETTE DU MARCHÉ ALIMENTAIRE ESCUDIER, SITUÉE RUE ESCUDIER À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. Jean-Claude MARQUEZ, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, chers collègues. Comme vous le savez, GPSO achève en ce moment la rénovation de la rue Escudier à Boulogne-Billancourt, dans sa section comprise entre la place des Ecoles et le boulevard Jean Jaurès. Sur ce tronçon figure une placette d'environ 230 mètres carrés, qui appartient aux copropriétés voisines et qui permet notamment d'accéder au marché Escudier.

Dans le cadre de la rénovation de cette rue, nous avons proposé aux copropriétés de rénover également cette placette, ce qu'elles ont bien évidemment accepté. Nous avons prévu pour cette opération une enveloppe de 84 035 euros T.T.C., qui finalement s'est avérée légèrement inférieure aux besoins, puisque l'opération s'élève au final à 92 335 euros, soit une augmentation de 8 300 euros. Il vous est donc proposé de prendre acte de cette nouvelle enveloppe, que le projet d'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée a pour objet d'entériner.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt a demandé des précisions sur le positionnement de la place PMR (Personnes à mobilité réduite), ainsi que sur l'aménagement avec des morceaux de bois dans le sol autour des plantations, qui pourraient être écrasés par les voitures. Monsieur MARQUEZ a répondu en Commission. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Monsieur le Maire, j'ai bien compris les arguments de Monsieur MARQUEZ en Commission à propos de la place PMR, et du fait qu'il soit plus logique de l'avoir au milieu de la rue. Cependant, comme les lois stipulent que ces places doivent avoir une certaine largeur, elle se retrouve située sur la place des Écoles, c'est-à-dire un peu loin des commerces et du marché – alors qu'il ne manquait sans doute que quelques centimètres pour qu'elle soit située au milieu de la rue Escudier. Voilà. Je voulais simplement préciser ce qu'a rappelé le rapporteur. Merci.

M. BAGUET : Merci. Je rappelle que la dimension légale des places PMR est de 3,3 mètres de largeur. Nous ne pouvions donc pas l'installer à cet endroit, sans quoi nous aurions réduit les trottoirs des commerçants. Je reconnais que ce n'est pas la solution idéale, et que c'est un peu dommage, mais ce n'est pas non plus la pire. C'est la moins mauvaise. Je mets aux voix.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

26. ATTRIBUTION DE PRIMES EXCEPTIONNELLES AUX ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU MÉDAILLÉS LORS DE COMPÉTITIONS INTERNATIONALES, EUROPÉENNES OU NATIONALES POUR L'ANNÉE 2022

Mme Armelle GENDARME, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, la politique sportive initiée par la ville de Boulogne-Billancourt s'appuie sur un important tissu associatif, diversifié, structuré et ambitieux en matière de formation des jeunes. Elle aboutit ainsi tout naturellement à l'émergence d'athlètes de haut niveau performants.

Chaque année, des sportifs licenciés au sein d'un club boulois, et notamment celui de l'Athlétic club de Boulogne-Billancourt (ACBB), ou ceux résidant sur notre commune, s'illustrent lors de compétitions internationales, européennes et nationales.

L'implication personnelle et les performances sportives de l'ensemble de ces athlètes font rayonner l'image de la Ville non seulement à l'échelon de la commune mais également au-delà de son territoire.

L'année 2022 a ainsi été marquée par de nombreuses performances remarquables dans des disciplines variées (aviron, judo, tennis fauteuil, para-triathlon...), symbole de la richesse du sport de haut niveau à Boulogne-Billancourt.

Avec onze podiums lors de Championnats d'Europe (dont trois médailles d'or), neuf podiums lors de Championnats du Monde (dont deux médailles d'or) et 44 titres de Champion(ne) de France, les sportifs boulois portent haut les couleurs de notre territoire, avec en ligne de mire les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

C'est pourquoi il vous est proposé d'attribuer à ces champions une prime exceptionnelle de résultats dont les montants, récapitulés en annexe de cette délibération, correspondent à un barème gradué en fonction du niveau de compétition, de la catégorie de pratique, de la place obtenue sur le podium ou de leur titre de champion de France et qui représente un montant total de 44 150 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSENBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des

finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Comme je vous le disais, nous organiserons donc une galette des rois au mois de janvier pour féliciter tous ces champions. Je mets aux voix.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

27. ATTRIBUTION DE PRIMES EXCEPTIONNELLES AUX ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU MÉDAILLÉS LORS DE COMPÉTITIONS INTERNATIONALES, EUROPÉENNES OU NATIONALES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Mme Armelle GENDARME, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, dans la suite logique de la délibération précédente, et compte tenu des performances de nos athlètes boulois de haut niveau licenciés dans un club de la Ville, il vous est proposé d'adopter le règlement joint en annexe de cette délibération. Ce dernier permettra de verser une prime exceptionnelle à chaque athlète qui s'illustrerait à l'avenir au cours d'une compétition internationale, européenne ou nationale, afin de le récompenser des exploits réalisés et de l'encourager en vue des prochaines échéances – et ce, à compter du 1er janvier 2023.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSENBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

28. DÉROGATION AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2023

M. Thomas CLÉMENT, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de lister les

Séance du 1^{er} décembre 2022

dimanches qui permettent aux commerces de la Ville de déroger au principe de repos dominical pour l'année 2023. Bien entendu, les syndicats des différentes organisations et les associations de commerçants ont été consultés. Les dimanches sont les suivants :

- Pour le secteur automobile : les dimanches 15 janvier, 12 mars, 16 avril, 11 et 18 juin, 9 et 16 juillet, 17 septembre, 15 et 22 octobre, 3 et 10 décembre 2023 ;
- Pour le secteur alimentaire : les dimanches 8, 15 et 22 janvier, 25 juin, 2 et 9 juillet, 26 novembre, 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023 ;
- Pour les secteurs non-alimentaires : les dimanches 15 janvier et 22 janvier, 2 et 9 juillet, 3 septembre, 12, 19, 26 novembre, 3, 10, 17 et 24 décembre 2023.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSEMBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

29. CINÉMA DE L'ESPACE LANDOWSKI - APPROBATION DU MAINTIEN DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC ET MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

M. André de BUSSY, conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, chers collègues, la salle de cinéma de l'espace Landowski – dite Salle Henri Alekan – est exploitée en Délégation de service public (DSP) par la société Cinevox depuis le 1^{er} août 2019. Le contrat prendra fin au 31 juillet 2024. Ce cinéma, mono-écran, dispose d'une capacité de 154 fauteuils.

Par la présente délibération, et après consultation de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 21 novembre 2022, il vous est demandé de vous prononcer sur le maintien du principe de délégation de service public pour la gestion de cette salle de cinéma et d'autoriser le Maire à lancer la procédure de consultation correspondante.

Le délégataire bénéficie actuellement d'un contrat d'affermage d'une durée de cinq ans.

Contractuellement, la subvention pour compensation de contrainte de service public versée par la Ville a été fixée

conjointement avec le délégataire à 112 000 euros par an.

L'exploitant prend en charge l'organisation des séances, avec un projet de programmation et d'animation correspondant au classement Art et Essai.

Il vous est proposé d'approuver le principe de renouvellement de cette délégation, sur la base des orientations et exigences définies dans le rapport annexé à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation correspondante.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSEMBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt a demandé, sans que ce soit en lien direct avec la délibération sur la DSP du cinéma Landowski, quelle était la fréquentation des musées boulois. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). S'agissant des chiffres, le musée Landowski a enregistré 32 271 entrées depuis le début de l'année, et le musée Belmondo 5 261 entrées. Les scolaires ont représenté 3 763 entrées pour le musée Landowski, soit environ 10 %, et 564 entrées pour le musée Belmondo, soit environ 10 % également. Ce sont donc de bons chiffres, et nous retrouvons progressivement ceux de 2019, puisque le musée Landowski accueille en moyenne entre 20 000 et 25 000 visiteurs par an – sachant que l'exposition Gabin de cette année a représenté un grand nombre des entrées. De plus, l'augmentation considérable des entrées du musée Albert Kahn a également créé une dynamique assez positive dans la Ville. Je mets aux voix.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

30. ADHÉSION AU SYNDICAT DES SCÈNES PUBLIQUES (SNSP) ET SIGNATURE DU TRAITÉ AVEC LA SACD (SOCIÉTÉ DES AUTEURS COMPOSITEURS DRAMATIQUES)

M. André de BUSSY, conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, chers collègues, le Syndicat national des

scènes publiques (SNSP) rassemble près de 240 équipements culturels de diffusion, principalement des structures de collectivités territoriales ou de l'État. L'action de ce syndicat national s'organise autour de trois axes principaux :

- Participer à la définition des politiques générales culturelles ;
- Représenter la chambre professionnelle ;
- Accompagner concrètement les structures culturelles adhérentes.

Parmi les éléments proposés de l'accompagnement, le SNSP a notamment signé un accord avec les organismes de perception de droits d'auteurs, comme la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) et la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), permettant à ses adhérents d'obtenir une réduction forfaitaire de 10 % sur les factures à acquitter des droits d'auteurs perçus.

En outre, pour pouvoir bénéficier spécifiquement de la réduction mentionnée pour les représentations ou manifestations relevant de la SACD, il convient que la ville de Boulogne-Billancourt signe parallèlement le traité général de représentation de la SACD.

Il convient de souligner que les réductions forfaitaires pourront s'appliquer pour toutes représentations ou manifestations diffusées sur les structures culturelles de la ville de Boulogne-Billancourt, notamment le Carré Belle Feuille et l'espace Landowski.

Il vous est donc proposé d'une part d'approuver l'adhésion au SNSP et d'autoriser le Maire à signer tout document afférent, et d'autre part d'approuver le traité général de représentation avec la SACD et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSENBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

31. COMMUNICATION SUR LES RAPPORTS DES

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST POUR L'ANNÉE 2021

M. BAGUET : Nous présenterons cette délibération à quatre voix. Je présenterai moi-même le rapport de l'Établissement public territorial (EPT) Grand Paris Seine Ouest, Monsieur MATHIOUDAKIS vous présentera celui du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF), Monsieur BAVIÈRE présentera celui du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC), et enfin, Monsieur AMAR interviendra pour le rapport d'activité du Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP).

Concernant GPSO, nous avons déjà évoqué ce rapport annuel dans le cadre du contrôle de la Chambre régionale des comptes (CRC). D'ailleurs, vous avez pu lire le compte-rendu dans le BBI (Boulogne-Billancourt information), avec le satisfécit global de la CRC, puisque nous n'avons aucun rappel formel à la loi. La CRC souligne en effet la gestion positive, le haut niveau de service, ainsi que la capacité d'action financière de GPSO. Bref, tout va plutôt bien, comme nous l'évoquions encore ce matin au Bureau de GPSO. Enfin, je vous informe que nous présenterons également la décision modificative n° 2 de GPSO, à l'occasion du Conseil de territoire du 14 décembre prochain, sachant que nous devrions avoir de bonnes nouvelles d'ici là si la loi de finances est votée, contrôlée et validée par le Conseil constitutionnel.

A ce propos, je rappelle que la Ville de Paris a un potentiel financier permettant d'échapper à une partie des contributions du FSRIF (Fonds de solidarité des communes la région Île-de-France) et du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), alors que l'enveloppe doit rester la même puisque les bénéficiaires sont de plus en plus nombreux. Autrement dit, d'autres collectivités payent à la place de Paris. C'est pour cette raison que Madame LAVARDE a déposé un amendement, qui a été voté au Sénat, mais qui n'est pas confirmé dans le texte présenté par le gouvernement à l'Assemblée. Tout le monde attend que cet amendement soit repris par le Gouvernement, ce qui permettrait d'alléger nos participations, tant au FSRIF qu'au FPIC, ce qui serait une bonne nouvelle.

M. MATHIOUDAKIS : Concernant le SIGEIF, je rappelle tout d'abord que la ville de Boulogne-Billancourt est uniquement adhérente sur la partie Gaz, puisque le secteur électrique est confié au SIPPEREC.

Globalement, les faits saillants de l'année 2021 ont été les suivants :

- L'adhésion de trois nouvelles communes à ce syndicat

Séance du 1^{er} décembre 2022

(Bièvres (91), Les Loges-en-Josas (78) et Ormesson-sur-Marne (94), qui compte désormais 188 communes adhérentes ;

- L'ouverture d'une Ferme solaire à Marcoussis, avec plus de 60 000 panneaux photovoltaïques correspondant à une consommation d'une ville de plus de 10 000 habitants ;
- L'ouverture d'une unité de biométhanisation à Gennevilliers, en partenariat avec le Port de Paris et le Syctom (agence métropolitaine des déchets ménagers), ce qui permettra d'alimenter le réseau de station de gaz naturel de véhicules ;
- L'augmentation des dépenses du Syndicat, due simplement à un rattrapage suite à l'année blanche de 2020, le budget du SIGEIF étant de 59 millions d'euros.

M. BAVIÈRE : S'agissant du SIPPÉREC, ce syndicat réunissait au 31 décembre 2021 117 collectivités adhérentes, dont 84 pour la compétence électricité, 92 pour la compétence numérique, et 83 pour le développement des énergies renouvelables, auxquelles a souscrit la ville de Boulogne-Billancourt.

L'enfouissement des réseaux constitue le second poste de dépenses par ordre d'importance, suivi par les subventions apportées aux villes. Celles-ci permettent de financer des travaux liés à l'électricité, notamment à l'enfouissement des réseaux électriques basse tension, mais aussi depuis l'avenant signé en avril 2016 avec EDF et ENEDIS, la rénovation thermique des bâtiments communaux, le passage en Led de l'éclairage public, l'achat de véhicules électriques pour les communes et le déploiement de la fibre optique pour la mise en place d'un réseau numérique à très haut débit.

Le SIPPÉREC est aussi le premier producteur francilien d'énergies renouvelables, avec cinq réseaux de géothermie, 101 centrales photovoltaïques et une centrale de production et de distribution d'hydrogène vert qui sera mise en service fin 2022. À noter qu'au 1^{er} janvier 2022, la réglementation environnementale 2020 s'est appliquée afin que les futurs bâtiments aient davantage recours à des sources d'énergies renouvelables.

Le SIPPÉREC se positionne aussi comme le partenaire privilégié des collectivités pour la mobilité propre. Au regard de l'enjeu de développement de la mobilité électrique sur le territoire francilien, le Syndicat s'engage depuis 2017 pour le développement d'une offre de mobilité et de recharge sur le domaine privé et, plus récemment, sur le domaine public.

Avec son réseau « la borne bleue », l'objectif est de garantir un accès équitable au service public de la recharge, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité environnementale. 3 000 points de recharge ont ainsi été déployés en 2021.

Le SIPPÉREC propose également depuis 2017 une centrale d'achat SIPP'n'CO, avec un large catalogue de services

et de marchés qui permet aux collectivités de bénéficier d'économies d'échelle et d'une expertise dans les domaines des transitions énergétiques et numériques. Cette centrale d'achat propose huit bouquets de service et 150 marchés pluriannuels à ses collectivités adhérentes dont la ville de Boulogne-Billancourt.

En 2021 le SIPP'n'CO a innové en matière d'offre de services numériques en proposant à ses communes adhérentes des solutions intelligentes de sécurité et de sûreté des biens et des personnes, avec l'utilisation de caméras et de capteurs sous forme de générateur de données et d'alertes en cas de risque ou de danger identifié, comme par exemple les capteurs de CO2 servant à mesurer et suivre la bonne qualité de l'air des classes d'écoles et tous les autres espaces clos.

L'année 2021 a également été marquée par le renouvellement des marchés de téléphonie, Internet, infrastructures systèmes, réseaux et télécommunications, sécurité des systèmes d'information et des marchés d'AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage) pour accompagner les adhérents sur l'ensemble de ces thématiques

À noter que le SIPPÉREC dispose également d'un fonds de partenariat qui vient en aide aux

83 communes adhérentes pour la compétence électricité. La dotation 2021 de ce fonds de partenariat d'un montant de plus de 11 millions d'euros a été consacrée pour plus de 5 millions d'euros à l'enfouissement du réseau électrique, et pour plus de 5 millions d'euros à des actions en faveur de la transition énergétique comme le passage aux LED de l'éclairage public, la rénovation énergétique des bâtiments communaux éligibles aux Certificats d'économie d'énergie (CEE), l'achat de véhicules électriques et l'installation d'infrastructures de recharge associées.

En 2021, afin de favoriser la relance économique et de lutter contre la précarité énergétique, le SIPPÉREC a sensiblement augmenté sa dotation aux communes en leur permettant à chacune de disposer d'une enveloppe de 180 000 euros à 1,4 million d'euros pour ses actions en faveur de la transition énergétique, et en offrant la possibilité aux CCAS de venir en aide aux ménages précaires (paiement des factures d'électricité, remboursement des achats d'ampoules basses consommation, réalisation de diagnostics énergétiques).

En 2021 la ville de Boulogne-Billancourt a reçu 14 495 euros de subventions du SIPPÉREC en faveur de la maîtrise de l'énergie et des mobilités propres, et au total plus de 42 kilomètres de réseaux de fibre optique très haut débit ont été réalisés.

En 2021 avec les restes à réaliser, les recettes du SIPPÉREC

se sont élevées à 231 millions d'euros, contre 282 millions d'euros en 2020, dont 93 millions d'euros de recettes d'investissement, contre 153 millions d'euros en 2020.

Les dépenses quant à elles se sont élevées à 218 millions d'euros en 2021, contre 269 millions d'euros en 2020, dont 106 millions d'euros pour les dépenses d'investissement, contre 161 millions d'euros en 2020. Enfin, la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) a représenté un montant de 54 millions d'euros, contre 65 millions d'euros en 2019, versés aux collectivités après collecte par le Syndicat. Je vous remercie pour votre attention.

M. AMAR : La Ville a adhéré au SIFUREP dès son origine en 1926. Ce syndicat propose une offre de service d'obsèques aux familles endeuillées, assurant ainsi une qualité de prestation pour des prix raisonnables, avec des forfaits en 2021 de 1 518 euros T.T.C. pour une crémation, et de 1 905 euros T.T.C. pour une inhumation. Il assure également la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources.

Le SIFUREP accompagne les collectivités adhérentes dans la gestion de leurs cimetières, ainsi que dans les domaines funéraire, patrimonial, environnemental, technique et juridique. Par exemple, la Ville fait désormais appel aux services du SIFUREP pour procéder à la reprise des concessions échues.

L'année 2021, comme l'année 2020, a été fortement marquée par la crise sanitaire avec un nombre d'obsèques important sur les territoires du Syndicat, bien qu'il soit en baisse de 15 % par rapport à l'année 2020 (4 923 en 2021, contre 5 819 en 2020). Pour mémoire, le nombre d'obsèques réalisés par le SIFUREP était de 4 680 en 2019. Le nombre de crémations suit la même tendance, avec 8 902 crémations réalisées en 2021, contre 9 413 en 2020.

En 2021, les dépenses de fonctionnement du SIFUREP se sont élevées à 945 283,23 euros, contre 813 351,40 euros en 2020, et les recettes de fonctionnement à 869 923,96 euros (contre 997 506,80 euros en 2020). Les dépenses d'investissement se sont élevées pour leur part à 40 643,05 euros (contre 88 838,73 euros en 2020). Merci.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant ces trois syndicats et notre territoire ? (Il n'y en a pas).

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ces rapports.

32. COMMUNICATION SUR LES RAPPORTS ANNUELS

DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2021

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je précise tout d'abord que ces rapports ont été examinés en commission consultative des services publics locaux le 21 novembre dernier.

Le premier rapport concerne la piscine-patinoire, dont la délégation a été confiée à la société Espace Récréa du 1er juillet 2019, jusqu'au 30 juin 2024. L'année 2021 a été impactée par la crise sanitaire, ce qui a entraîné une baisse conséquente de la fréquentation. Cependant, la forte amplitude horaire et une bonne communication ont permis d'optimiser les créneaux proposés, et une compensation complémentaire de la Ville a permis de générer un excédent de 24 000 euros pour l'année 2021. À noter que les utilisateurs sont des Boulonnais à 80 %.

Le deuxième rapport concerne le cinéma Landowski – confié à la société Cinevox jusqu'au 31 juillet 2024 –, qui a lui aussi souffert de la pandémie. Néanmoins, sa fréquentation fut supérieure à celle constatée dans les autres cinémas mono-écran, d'autant que le délégataire a répondu pleinement aux attentes de la Ville.

Le troisième rapport concerne la crèche « Le Manège enchanté » et son annexe « Le Carrousel des Ours », confiées à la société « Les Petits Chaperons Rouges » jusqu'au 31 décembre 2021. Nous avons pu constater une nette amélioration du management, grâce un binôme de Direction dynamique.

Le quatrième rapport concerne la crèche « La ferme », confiée à la société « People and Baby », jusqu'au 10 août 2025. S'agissant de cette structure, il faudrait une amélioration de l'équipe managériale.

Le cinquième rapport concerne la crèche et la structure multi-accueils « Cours Seguin » confiées à la société « Crèche attitude » jusqu'au 10 août 2025 à la suite de la conclusion d'un nouveau contrat de DSP. Cette crèche a un projet pédagogique innovant, et a de très bonnes relations avec les familles et les services de la petite enfance.

Le sixième rapport concerne les structures de multi-accueils « Les Enfants du paradis », « Koufra », « Les Mouettes », confiées à la société « Evancia-Babilou » jusqu'en août 2024. Pour les deux premières structures, il faudrait des améliorations dans la mise en place de projets, ainsi qu'une équipe un peu plus dynamique. En revanche, la structure des Mouettes fonctionne très, très bien.

Le septième rapport concerne la crèche « Yves Kermen »

Séance du 1^{er} décembre 2022

confiée à la société « Les Petits Chaperons Rouges » jusqu'au 31 décembre 2021. Même s'il y a eu une très grande rotation du personnel, les familles ont cependant été satisfaites.

Le huitième rapport concerne la crèche « Marcel Bontemps » confiée à la société « Les Petits Chaperons Rouges » jusqu'au 31 août 2022. Le bilan est positif.

Le neuvième rapport concerne la crèche « Gallieni-Bellevue » confiée à la société « Crèche attitude » jusqu'au 10 août 2025. Cette structure a su s'organiser malgré une conception compliquée de l'immeuble. A noter cependant quelques efforts à poursuivre concernant les aspects pédagogiques.

Le dixième rapport concerne le réseau de chaleur et de froid dans la ZAC Seguin-Rives de Seine, exploité par IDEX Energies depuis le 1er juillet 2006. L'échéance de ce contrat est fixée au 30 juin 2035. L'année 2021 fut notamment marquée par la poursuite des travaux de premier établissement, par la réception des travaux réalisés en 2019 et en 2020, et par la poursuite des travaux de réseaux de la pointe amont de l'Île Seguin. A noter également que la vente de chaud a augmenté de 26 % par rapport à la saison précédente, alors que la vente de froid a augmenté de 15 %. Ces chiffres s'expliquent en partie par l'impact du télétravail et par une maîtrise des consommations d'énergie des abonnés.

Enfin, le onzième rapport concerne le marché biologique d'approvisionnement de plein vent sis Route de la Reine, confié à la société « Le Comptoir des marchés » jusqu'au 14 janvier 2022. Aucun fait marquant n'est à relever pour l'année 2021, et les dix commerçants sont toujours aussi bien répartis et présents sur ce marché.

M. BAGUET : Merci beaucoup pour la présentation de ces rapports. Je remercie également l'ensemble des services, car le fait de mettre un équipement municipal en délégation de service public ne consiste pas à l'abandonner, mais à le contrôler, à le surveiller et à l'accompagner. D'ailleurs, des services tels que la petite enfance sont très efficaces dans l'accompagnement de nos prestataires. Il faut en effet rester très vigilant sur ce secteur, puisqu'il touche à l'humain et aux bébés. A l'inverse, les prestataires qui ont des imaginations débordantes n'ont pas forcément besoin d'être poussés. Y a-t-il des interventions concernant ces rapports ? Oui, Madame MAZEAUD.

Mme MAZEAUD : Bonsoir Monsieur le Maire, chers élus. J'aimerais simplement poser une question concernant la crèche de La Ferme, puisque le rapport 2021 indique que la Ville a demandé « une amélioration franche et rapide, et la mise en place d'un plan d'action concerté à cet effet ». Vu que nous sommes en décembre 2022, j'imagine que vous

avez déjà eu des retours à propos de ces améliorations, car les familles semblaient visiblement très mécontentes de cette crèche ?

M. BAGUET : Nous sommes effectivement allés en délégation avec Madame DE MAISTRE en octobre dernier, et les choses semblaient aller beaucoup mieux. D'ailleurs, nous avons même retrouvé du personnel municipal qui avait connu cette crèche il y a 25 ans. Bref, les choses ont bien redémarré après une véritable période de flottement et d'inquiétudes. J'avais même été interpellé par une grand-mère lors d'une rencontre de quartier, qui me disait que les parents s'interrogeaient sur le turn-over du personnel. Ce sujet est en effet un vrai souci, et nous devons trouver des solutions car il nous manque encore 45 personnes dans les crèches. Je lance donc des appels désespérés si jamais vous connaissez des personnes intéressées. Malheureusement, la situation est la même dans toutes les communes, et beaucoup de crèches et de berceaux sont fermés un peu partout.

Mme MAZEAUD : De plus il est dommage de voir que c'est une des seules crèches bénéficiaires. Par conséquent, le fait de relever les salaires pourrait peut-être aider à recruter ?

M. BAGUET : Je rappelle que nous appliquons déjà des pénalités à nos prestataires. Ceci étant, ce n'est pas non plus la solution. L'objectif n'est pas de gagner de l'argent mais de garantir et veiller au bien-être des enfants et la sécurité des familles.

Mme MAZEAUD : Le fait de revaloriser les salaires permettrait peut-être de pénaliser un peu moins.

M. BAGUET : Je ne pense pas que ce soit un problème de salaire, surtout que Boulogne-Billancourt a la réputation d'une ville particulièrement accueillante pour la petite enfance. Les personnes motivées préfèrent venir travailler à Boulogne-Billancourt. De plus, nous avons pleins d'idées, nous dispensons des journées de formation, et comptons également des psychologues et des psychomotriciens dans les crèches. Nous avons mis en place tout un accompagnement qui n'existe pas dans les autres villes. Malheureusement, cela ne suffit pas, puisque le salaire est fixe d'une commune à une autre. Quant au secteur privé, les personnes ne sont pas forcément payées beaucoup plus que dans le secteur public. D'une manière plus générale, je pense qu'il y a plutôt un problème de vocation, car ce sont des métiers difficiles et qu'il faut vraiment être motivé pour les exercer.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ces rapports.

M. BAGUET : Merci à tous. Je vous informe que les prochaines

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

séances du Conseil municipal auront lieu le 2 février, le 30 mars, le 22 juin, le 28 septembre et le 7 décembre 2023. D'ici là, je vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël. Merci et bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20 heures 47.